# PIERRE BORTOLUSSI

Architecte en Chef des Monuments Historiques

## **YVELINES**

## POIGNY-LA-FORÊT

## **CHAPELLE DE MOULINEAUX**



# **DIAGNOSTIC**

Février 2018

## **SOMMAIRE**

BIBLIOGRAPHIE	4
PREAMBULE	
APPROCHE HISTORIQUE	
ORIGINES ET EVOLUTION HISTORIQUE DU PRIEURE DES MOULINEAUX	
DE SA FONDATION A SON ENTREE DANS LA SEIGNEURIE D'ANGENNES – 1170-1558	
L'EXTINCTION DU PRIEURE	
NOTE D'INTERET HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL DU SITE DE L'ANCIENNE ABBAYE DES MOULIN	IEAUX A
POIGNY-LA-FORET	16
L'intérêt historique du site	
L'INTERET ARCHITECTURAL DU SITE	18
SYNTHESE GENEALOGIQUE	19
NOTE D'INTERET ECOLOGIQUE DU SITE DE L'ANCIENNE ABBAYE DES MOULINEAUX POUR L'HIV	/ERNAGE DES
CHAUVES-SOURIS	
DISPOSITIONS ACTUELLES	20
L'environnement	
La chapelle	
Les murs d'enceinte	
Le pavillon des étuves	
Vestiges des communs	
ETAT SANITAIRE	15
La Chapelle	
Les murs d'enceinte	
Le pavillon des étuves	
PROPOSITION DE PROJET DE RESTAURATION	<b>5</b> 4
Propositions d'intervention d'urgence et mesures conservatoires	
•	
PROPOSITIONS DE RESTAURATION, CONSERVATION ET MISE EN VALEUR	
La chapelle	
Le pavillon des étuves	
Valorisation culturelle du site	
PROPOSITION DE PHASAGE DU PROJET DE RESTAURATION	59
PROGRAMME DE TRAVAUX	59
RESTAURATION DE LA CHAPELLE	59
Restauration de l'étuve Est	
Restauration des murs d'enceinte	
ESTIMATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION	61

## FICHE RECAPITULATIVE ET DOCUMENTAIRE

Département Yvelines

Commune Poigny-la-Forêt

Propriétaire Mairie de Poigny-la-Forêt

Utilisation actuelle de l'édifice Néant

Epoques principales de construction Entre 1155 et 1176, puis 1576

Nature, étendue et date de la protection Inscription par arrêté du 18 juillet 2014 : la

chapelle en totalité (cad C 141, plan annexé à

l'arrêté).

Site Inscrit: l'ensemble de la parcelle, dans ses

murs.

Maître d'ouvrage de l'étude Mairie de Poigny-la-Forêt

Agence de l'Architecte en Chef Pierre BORTOLUSSI

Architecte en Chef des Monuments Historiques

Thomas DARY

Architecte du Patrimoine

Economiste Cabinet E<sup>2</sup>MH – Eric MISSON

## **BIBLIOGRAPHIE**

## Médiathèque de l'architecture et du patrimoine

- Inventaire Général du Patrimoine Culturel : Prieuré de Grandmontains dit Notre-Dame des Moulineaux, château, Poigny-la-Forêt, 1983 par C. Waltisperger.

#### Archives Départementales des Yvelines

Site internet: <a href="http://archives.yvelines.fr">http://archives.yvelines.fr</a>

- A 210/6 Bail de la ferme et du moulin de Poigny en 1785.
- 6OJ 337-342, Châtellenie de Poigny (cy-devant mouvante du roi à cause du Châtelet de Paris), titres généraux de propriété, 1338-1709.
- 60J 351-354 et 60J 516 (plan du XVIIIème siècle) Fonds du duché de Rambouillet, seigneurie des Moulineaux, prieuré de Notre-Dame des Moulineaux, paroisse de Poigny, titres généraux de propriété et censives, 1178-1769.
- 121 J 146/2 146/3, 121 J 69 Fonds Louis Morize 1871-1888. (Site internet A.D. 78, 10 images, 14 images, 17 images).
- 1T mono 10/12 Monographies d'instituteurs, monographie communale de l'instituteur en 1899 (site internet A.D. 78, 31 images).
- J 3211/17/19 Monographie de Paul Aubert, 1923-1945, Poigny-la-Forêt (Site internet A.D. 78, 18 images).
- 3FI 192/37 Moulin des Moulineaux, collections des cartes postales.
- C97/48 Plan d'intendance de la paroisse de Poigny en 1785 (Site internet A.D. 78,1 image).
- 3P2/249/10 Cadastre Napoléonien de la commune de Poigny-la-Forêt en 1829 (Site internet A.D. 78, 1 image).
- 7\$ 50 Cours d'eau non navigables Moulin du Petit-Poigny, règlement (1 plan de 1852 en couleur) laminerie du Petit-Poigny (Monsieur Robert).
- 23E dépôt 11 Archives communales de la mairie de Poigny-la-Forêt, police, laminerie du Petit-Poigny: arrêté d'autorisation, état des ouvriers (2 pièces), 1880.

## **Archives Nationales – Paris**

- Archives de la commission des réguliers et des secours, ordre de Grandmont G/9/47

## Archives Départementales d'Eure-et-Loir

- Archives ecclésiastiques série G, G3227 à 3229.
- Archives ecclésiastiques série H, H 211 et H 2320 à 2338.

#### Bibliographie sommaire

- Recueil des chartes et pièces relatives au Prieuré de Notre Dame des Moulineaux (Cartulaire, actes authentiques, voir aussi la série 60 J 351-354- A.D. 78) et de la châtellenie de Poigny, Auguste Moutié Paris 1846, Google Books internet, BR 2116 et IN-8°/272, A.D. 78.
- Poigny-la-Forêt, village de rêves et d'histoires au cœur de l'Yveline, Geneviève Hude, 89J 29, A.D. 78.
- Histoire de Rambouillet et des lieux remarquables de sa forêt, J. Maillard, édition de 1891 -Monographie des villes et villages de France, collection dirigée par M. G. Micberth France, Res -Universis Paris - 1993, pages 123-125.
- Mémoires de la S.H.A.R.Y. (Société Historique et Archéologique de Rambouillet), Félix Lorin, Tome XXIII Rambouillet – 1923, pages 67-98, PER 24 - A.D. 78, supplément au bulletin N° 14, juillet septembre 1982.
- A propos de la chapelle du Petit-Poigny et en hommage à A. Dion, ancien président de la S.H.A.RY., une étude sur les prieurés Grandmontains par Geneviève Hude. Mémoires et documents de la S.H.A.R.Y., Tome XXXV, Rambouillet 1977-1981, PER 24, pages 199-298, A.D. 78.
- « Procès-verbal de la réunion de la société archéologique, séance du 21 septembre 1902, excursion à Saint-Léger », mémoires et documents de la S.H.A.R.Y. de Rambouillet, Tome XVI, pages 351-393, Poigny-la-Forêt, prieuré des Moulineaux, page 352-354, A.D. 78.

- Bulletin de la S.H.A.RY., juin-octobre 2006, PER 24 A.D. 78, les étuves de la fin du XVIème siècle au château de Poigny et au château de Dampierre, pages 12-15 (publication de Louis Morize 1886-1888, bulletin de la société archéologique de Touraine), Voir aussi dans la série 121 J Fonds Louis Morize, A.D. 78.
- La vallée de Chevreuse et la forêt de Rambouillet à travers les cartes postales, François Roche, l'arbre aux papiers, 2010 Le Mans, pages 77-81, A.D. 78.
- L'ancien arrondissement de Rambouillet, Duchesse d'Uzès, les éditions du Bastion, réédition de l'ouvrage de 1893, pages 68-69.
- L'architecture de l'ordre de Grandmont. Thèse de l'école des chartes. Jean-René Gaborit, 1963, Archives Nationales, AB/XXVIII/349. (Sur autorisation de l'auteur).
- La malédiction des Grandmontains, Mondain de la Maison Rouge et la fin des Bonshommes, Gilles Bresson, éditions d'Orbestier, juin 2002.
- Monastères de Grandmont, quide d'histoire et de visite, Gilles Bresson, éditions d'Orbestier, 2000.
- L'Ordre de Grandmont : art et histoire : actes des journées d'études de Montpellier, 7 et 8 Octobre 1989, Geneviève Durand, Jean Nougare, IN-4°/520 A.D.78.
- Beaunier (dom.) La France Monastique. Recueil d'histoire des archevêchés, abbayes et prieurés de France, Tome 1, province ecclésiastique de Paris, Paris librairie Vve Ch. Poussielgue, 1905, page 250, BR 5583 A.D. 78.
- Stein Henri, Bibliographie sommaires des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France, Paris, librairie Alphonse Picard et fils, 1907, page 379, A.D. 78, US D60.

#### Sites internet

- Les prieurés de l'ordre de Grandmont. Site internet animé par Michel FOUGERAT qui présente de très complètes monographies sur chacun des établissements grandmontains : <a href="http://grandmont.pagesperso-orange.fr">http://grandmont.pagesperso-orange.fr</a>.
- Page Facebook de l'association « Sauvons les Moulineaux » : https://fr-fr.facebook.com

#### **PREAMBULE**

La chapelle dite de Moulineaux est le seul vestige en élévation du prieuré construit entre 1155 et 1176 par l'ordre de Grandmont. Le chœur subsiste avec un remarquable chevet voûté et ses élévations extérieures d'une construction très soignée.

En 1576, le prieuré, en mauvais état à la suite des guerres de Religion, est cédé à Jean d'Angennes. Il y construit son château en réutilisant partiellement les bâtiments conventuels. Le chœur de la chapelle du prieuré est conservé. La nef est transformée en salle d'armes à l'étage, reposant sur une cave chemisée à l'intérieur des murs de l'ancienne nef. Le domaine est entouré d'un mur d'enceinte de plan quasiment carré, flanqué de tours carrées et entouré de douves en eau.

L'ensemble est abandonné vers le milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle. Un moulin ancien aux abords immédiats du site a été reconverti en fabrique d'étain au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Le site a récemment été racheté par la commune de Poigny-la-Forêt; il comprend la chapelle et les ruines de la nef (salle voûtée) et l'enceinte de l'ancien château avec l'étuve aménagée au XVIème siècle dans une ancienne tour de l'enceinte à l'Est. Malgré la clôture récente du site, des intrusions permanentes mettent en péril les vestiges et la sécurité des visiteurs.

La chapelle a été conservée dans un état passable jusqu'à présent, mais aujourd'hui la toiture n'assure plus la mise hors d'eau et risque même de s'effondrer.

La chapelle a été inscrite en totalité au titre des Monuments Historiques par arrêté du 18 juillet 2014. L'ensemble de la parcelle, dans ses murs, est situé en site classé.

La commune de Poigny-la-Forêt souhaite un accompagnement pour assurer la conservation, puis la restauration et la mise en valeur de la chapelle et de ce site remarquable.

La présente étude de diagnostic a pour objectif de présenter un état archéologique à travers les connaissances historiques du site, un état sanitaire afin de définir les différentes pathologies dont souffriraient les vestiges, puis d'établir un programme de travaux pour en assurer la préservation.

#### **APPROCHE HISTORIQUE**

# ORIGINES ET EVOLUTION HISTORIQUE DU PRIEURE DES MOULINEAUX

Notes historiques retransmises par Éric Stubner, Cercle d'histoire de Raizeux, Membre de l'association « Sauvons les Moulineaux » - Raizeux, Août 2013

La date exacte de la fondation ne nous est pas connue, mais nous savons que les Moulineaux se trouvait dans un domaine royal, et que sa fondation n'a pu se faire sans l'assentiment du roi Louis VII.

Cette partie du bois d'Yvelines, où les religieux allaient s'établir, était concédée aux moines de St Thomas d'Epernon, qui dépendaient de l'abbaye de Marmoutier, et cela depuis 1140, date de la donation de Louis VII.

Dans une charte, malheureusement non datée, Robert, abbé de Marmoutier, ainsi que le chapitre et les frères de St Thomas d'Epernon, abandonnent leurs droits, que leur avait "aumônés Louis VII, autour des Moulineaux, dans l'enclos de Grandmont". Cet acte est confirmé bien plus tard, en 1225, par Hugues, abbé de Marmoutier. Cette installation ne put se faire sans l'assentiment de Simon III le chauve, Comte d'Evreux, au plus tôt en 1159, date à laquelle il est rentré en grâce auprès du Roi, et fut nommé Administrateur de la forêt d'Yvelines : car il s'était révolté contre le roi dans le passé. Cela mène à penser que la celle fut fondée après 1159, et avant 1176, date ultime ou un Robert, qui avait signé la charte d'abandon de droit, fut abbé de Marmoutier. Car il y eut deux Robert qui se sont succédé à ce poste, le premier Robertus Brito (1155 - 1165) et le second Robertus Blesensis (1165 - 1176).

En résumé la celle des Moulineaux fut fondée entre 1159 et 1176, mais certainement plus près de la seconde date, aux alentours de 1170. Comme partout les grandmontains suscitèrent l'admiration et s'attirèrent les dons de leurs contemporains. Dès 1180, peu après leur installation, ils reçurent de Jean de Maintenon et de sa femme Agnès douze deniers de cens sur une vigne à Epernon. Jocelyn d'Auneau donna une dizaine de muids de froment, des droits sur un péage à Auneau, deux hommes, l'un à Auneau et le second à Voise, dons confirmés aux calendes 1178 par Jean de Salisbury, évêque de Chartres.

Une charte de 1195 nomme trois des religieux résidents aux Moulineaux, qui sont présents à la confirmation d'aumônes que leur fait Guy d'Auneau, ce sont : Guillaume de Grimoard, correcteur, Bernard de Josbert et Sevin d'Autuis. Ce correcteur, Guillaume de Grimoard, semble appartenir à la même famille que le 16ème Abbé de l'Ordre. Il échange en qualité de correcteur de la celle, en 1202, avec la permission du Prieur Général, les droits sur la dîme de Faverolles contre 36 arpents de bois de la Charmoie, à l'abbaye de Coulombs.

A cette époque le domaine comprenait 460 arpents, qui provenaient pour la plupart de dons de Louis VII et du Comte d'Evreux. En 1209, Simon IV de Montfort, fit don aux religieux de "tous les droits qu'il pouvait avoir sur les héritages dépendants des Moulineaux". Cette donation fut approuvée par son fils Amaury VII en Juillet 1220.

En 1222, surgit un différend entre les frères et leur bienfaiteur sur la possession des bois se trouvant dans les anciens fossés de la clôture extérieure; terrain qui vraisemblablement leur avait été donné par Louis VII. Une transaction s'en suivit avec une redistribution des rôles de chacun. Les frères recevaient mille livres parisis sur des bois que l'on coupait et vendait. Cette coupe une fois faite, les religieux avaient l'entière jouissance des bois. comte veillait sur la sécurité des bonshommes et se réservait la police et la iustice haute, moyenne et basse sur l'ensemble, sauf à l'intérieur de la clôture, où la justice appartiendrait aux religieux. La petite clôture, l'église et les bâtiments avaient les franchises et libertés dont jouissaient tout lieu religieux ; les seigneurs de Montfort en étaient protecteurs les et aardiens.

Par contre le seigneur obtenait pour lui et ses héritiers, le droit de chasser librement dans les bois des Moulineaux... Pauvres Grandmontains poursuivis de tous temps par les Nemrod de tous poils!

Quelques années plus tard, l'étang de Guiperreux, qui appartenait au Comte de Montfort Amaury VII, par suite de pluies torrentielles déborda. Il n'était séparé que par une chaussée en mauvais état de l'étang de la Licorne, qui appartenait aux religieux. Il rompit la chaussée, et l'inondation qui s'en suivit causa des dommages importants aux possessions des religieux. Le moulin était mis dans l'impossibilité de tourner, la chaussée de l'étang de la Licorne également se rompit, et les anguilles contenues dans l'étang partirent au fil de l'eau. Même le monastère avait été menacé par une submersion. Les frères portèrent plainte, et trois arbitres furent désianés pour apprécier, et fixer les dommages. Ce furent Guillaume, évêque de Paris, Eudes, prieur des Hautes-Bruyères (ordre de Fontevrault), et Maître Guillaume, prêtre de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris. Le correcteur et ses religieux d'une part, et le Comte de Montfort de l'autre, s'engagèrent, sous peine de cent marcs d'argent, à suivre l'exacte décision des arbitres. Après quoi, les arbitres, au vu des témoignages oculaires, prononcèrent leur jugement, en présence de procureurs spéciaux.

Il fut arrêté que, pour le dommage causé au moulin, le comte verserait une rente annuelle et perpétuelle de six muids de blé, à prendre sur ses moulins d'Epernon. Pour la perte de la pêche, le comte leur verserait par les soins du prévôt, une rente annuelle et perpétuelle de cent sous parisis, à prendre sur les revenus de la prévôté d'Epernon. Pour le dommage aux bois et aux terres, le comte devrait leur donner trente arpents de bois à prendre dans les bois contigus aux leurs ; il devrait en outre faire réparer à ses frais, avant la Saint-Rémi prochaine (1er octobre 1229) la chaussée de l'étana de la Licorne. Il devrait se plier à diverses exigences, de manière que pareil fait ne se reproduise plus. La chaussée du comte ne devrait pas être plus élevée que celle des religieux. La veille de la Septuagésime, il devrait faire relâcher l'eau de son étang, et le vider, de manière que les religieux puissent pêcher leur étang, et le réempoissonner.

Cet assèchement devrait être fait le lendemain du mercredi des Cendres, et se terminer la veille de Pâques! Pour que ces décisions fussent appliquées, la sentence était accompagnée d'une lettre du roi Louis IX portant homologation de cet acte, en juillet 1229.

Mais nos bonshommes ne se limitaient plus à recevoir des dons, ils achetaient, comme nous l'avons déjà vu dans d'autres celles à cette époque. Un acte de 1244, nous apprend que Thomas seigneur de Bruyères le Châtel, approuva une vente faite par Adam seigneur de Gallardon et sa femme Agnès, d'une dîme à Sermaize les Dourdan aux religieux des Moulineaux. Puis ils eurent des différends avec d'autres maisons religieuses. Le prieuré Saint-Thomas d'Epernon réclama des droits à des bourgeois qui habitaient des données par Simon Bonshommes. Or ces Bourgeois étaient considérés comme hommes francs des religieux, et étaient de ce fait, dégrevés de tout droit. On en appela à l'Officialité de Chartres qui statua en faveur des "hôtes" des Moulineaux.

Ils continuèrent à recevoir des dons. En 1246, de plusieurs muids de grain d'Aubert de Clinaumont, en Mars 1257, de Guy d'Auneau, qui donne la dîme de Morainville et vingt sous chartrains de rente, pour le salut de l'âme de sa mère.

En 1283, les religieux échangent avec le Comte Jean d'Aumale le droit que ceux-ci avaient sur un bourgeois d'Epernon et sur la maison qu'il habitait, contre soixante sous parisis à percevoir sur la prévôté d'Epernon, et une autre maison dont l'hôte serait franc et libre de la taille, de la corvée, de l'armée, du guet, des fossés, mais non des coutumes s'il est marchand. Mais en 1288, les religieux des Moulineaux prétendaient ne pas relever de la justice d'Epernon et se mettaient sous la garde du prévôt de Paris. Le 16 mai 1288 le Parlement, au vu des titres du Comte d'Aumale, ordonnait au prévôt de Paris de ne plus s'entremettre de cette affaire.

Cette accumulation de richesses amènera la convoitise de leurs voisins, surtout que les effectifs n'étaient pas en progression, ils n'étaient plus que six en 1295. En 1317, Les Moulineaux devinrent une annexe du prieuré de Louye. La celle qui avait été dirigée depuis sa fondation par un correcteur, en devenant une annexe, semble avoir gardé un religieux pour la surveillance de l'exploitation de ce qu'on appellera "l'hostel des Moulineaux".

Pendant plus d'un siècle on ne retrouve aucune pièce relative à la gestion, à part quelques lettres de "vidimus", réclamant sans grands résultats l'encaissement des revenus. Il faut dire que les dates de vidimus correspondent (1388, 1407, 1425, 1444) à des années désastreuses pour la France.

Une reconnaissance de Guyot de Voise souscrite en 1361, mentionne que l'hostel des Moulineaux avait perdu toute conventualité, gardant toutefois un religieux l'administration du bien, et peut-être pour l'exécution du service des fondations, et célébrer le service divin. Car nous voyons en 1424, le frère Pierre Galle, bachelier en Théologie, religieux et profès du prieuré de prieur prieuré Louye, étant dυ Nostre-Dame des Moulineaux, obtenir de Jean VI, Duc de Bretagne et Comte de Montfort, le paiement d'une rente, qu'il n'avait pas versée depuis 1419, à cause "des guerres et imprévues hostilités", qui régnaient dans cette contrée.

Le 20 novembre 1430, Pierre Galle, toujours Prieur des Moulineaux, était chargé par une lettre d'Henri VI, Roi d'Angleterre, du gouvernement des religieux, et de l'administration du prieuré de Louye, qui avait été abandonné par son titulaire, Michel Pourrat, resté fidèle au Roi de France Charles VII.

Il semble que Pierre Galle détenait les Moulineaux en bénéfice personnel, bénéfice donné par le prieur de Louye et les frères réunis en assemblée capitulaire. Il sera remplacé par le frère Lubin Papillon, le 11 mai 1452. Il jouira de tous les revenus, cens et obventions (profits éventuels) ; des bois, des étangs, des prés et pâturages ; des terres cultivées ou incultes, et de tous les droits, appartenances, honneurs et charges, profits et augmentations moyennant le paiement de 50 livres tournois au prieur de Louye au terme de Pâques.

En contrepartie lui incombaient les réparations des bâtiments et les charges. Le prieur de Louye se réservait son droit de visite annuel. Il fut remplacé le 25 mai 1470 par Pierre Roland, religieux du prieuré de Pommier-Aigre, qui devint administrateur et bénéficiaire dans les mêmes droits et avec les mêmes devoirs que son prédécesseur, moyennant une diminution de la somme à verser au prieuré de Louye, soit 10 livres parisis au lieu de 50 primitivement.

Nicolas Ledroy lui succéda le 28 août 1478, mais deux ans plus tard le 12 décembre 1480, il fut frappé d'une sentence d'excommunication portée contre lui par le vice-gérant de l'évêque de Beauvais. On ne connaît pas exactement le motif, sinon que cette condamnation faisait suite à une plainte d'un jeune "escholier" parisien. Elle fut signifiée à l'intéressé par Guillaume Bigeon, clerc de notaire juré de l'Archidiacre de Chartres, qui trouva celui-ci "gravement malade et gisant au lit".

Nicolas Ledroy semble avoir été le dernier religieux, administrateur bénéficiaire prieuré, car le 12 septembre 1493, c'est Guillaume Baisle, prieur de Louye, qui passe un bail "à trois vies et 59 ans " pour 8 arpents sis dans les fossés des Moulineaux : "nous avons ce jourd'huy baillé et auctroyé baillons et auctroyons par ces présentes à tiltre de rente ou pension annuelle et viagère et promectons garantir délivrer et deffendre tous troubles envers et contre empeschements quelconques durant les vyes et années ci-après déclarées à Pierre Leroy, marchant, demourant à Pougnys preneur pour lui sa femme et ses enffens et pour les enffens de sesdits enffens qui sont troys vies et cinquante-neuf ans.."

Ce bail fut cassé par lettres royales de François 1 er le 13 février 1540, à la requête de :

Maîstre Guillaume Paris, archidiacre de Soissons, prieur des Mollyneaulx et chanoine de la Saincte Chappelle de nostre palays à Paris contenant que dès lan quatre cens quatre vingtz et treize le douziesme de septembre lun de ses prédécesseurs, prieur dudict prieuré des Mollyneaulx bailla à tiltre de rente et allyéna du domaine d'icelluy prieuré à ung nommé Pierre Le Roy en son vivant, marchant, demourant à Poyanys et sa femme la quantité de huit arpens de terre encloz ès fossez des boys, tailliz appartenant audict prieuré.. pour en jouir par ledicts preneurs, leurs enffans et les enffans de leursdictz enffans, qui sont troys vyes et cinquante neuf ans après. Lesquelz preneurs sont déceddez sans enffans. Et sont à présent détenteurs diceulx huit arpens plusieurs eulx disant héritiers ou ayans cause desdictz preneurs... Pour ces causes et aussy que le prédécesseur d'icelluy suppérieur bailleur desdictz lieux et mauvais administrateur est décéddé depuis quarante ans en ça.

Pourquoy nous ce considéré désirans subvenir et garder les droictz des églises de nostre royaulme...et adjugées, rescindez, cassez et adnullez ledict bail à rente et comme tel et de nul effect et valleur le faictes rendre audict suppliant à présent prieur dudict prieuré ensemble les fruitz revenus et esmolluments quil eust pu prendre et percepvoir...".

Les Moulineaux seront désormais un bénéfice du prieur commendataire de Louye.

Le 4 avril 1518, dans un jugement qui décharge le prieur des Moulineaux des droits à lui demandés on peut lire :

"Ce jourd'huy on comparu vénérable et discrète personne Maître Jehan Mondinot presbtre procureur de noble homme et sage maîstre Loys du Bellay, conseiller dudict seigneur en sa court de parlement, prieur commendataire de Louye et dudict prieuré des Moulineaux, lequel nous eut baillé par dυ déclaration le revenu temporel appartenant audict prieuré des Moulineaux affermé par les sainctes ordres icelle contenir vérité et le tout estre de l'ancienne et primitive fondation et augmentation dudict prieuré quil dit estre de fondation royale..." Cet écrit nous confirme, la fondation royale des Moulineaux, (aucune charte n'avait pu nous en donner l'assurance), charte sans doute perdue, ou plus certainement, non conservée comme le demandait St Etienne.

Le 15 Août 1518 le Prieur de Louye étant convoqué par les commissaires du Roi, qui veulent l'assigner en francs-fiefs, il fait plaider sa cause par son procureur, Maistre Jehan Mondinot. Il expose les difficultés de gestion qu'il rencontre non seulement à Louye, mais dans ses deux annexes. Il dit:

"...Nous entretenons ordinairement vestiaire, boire, manger, coucher et lever, quatre à cing religieux avec leurs serviteurs, qui par chaque jour chantent matines, primes, tierces, sexte, messes et vêpres.. Item entretenons de cieraes, torches, huille, ornemens et livres... Item avons faict édifier les maisons et manoirs dudict lieu... Item faict relever toute la massonnerie dentour les jardins et maisons. Item faict desroquer ledicts jardins et oster les pierres et ordures qui estoient demourez du temps que ledict lieu de Loye fut destruit et demoly par les auerres... Item aue l'année passée feismes abattre toute la couverture de l'église...et laquelle nous avons faict réédifier toute neuve avec clocher...

Lesquelles réparations nous coustent plus de dix mil francs. Item il y a deux maisons ou chapelles appelez les Boys Sainct Martin et Molineaulx deppendans dudict loye lesquelles sont en grant ruynes du temps des guerres. Et lesquelles nous coustent beaucop en procès pour cuider recouvrer aucun revenu, qui a esté perdu au moyen des guerres et à entretenir...".

Arrivé à cette époque, il nous faut évoquer la puissante famille d'Angennes. Cette famille dont les membres devaient devenir les Seigneurs de Rambouillet, étaient issus du modeste hameau de Crucey dans le canton Brezolles (Eure et Le 6 mars 1399, Thomas Perieu vend la moitié indivis de la châtellenie de Poigny à Regnault d'Angennes, seigneur de Rambouillet, consistant en "la moitié de la forte maison, c'est assavoir : la grosse tour et une autre maison qui est encontre le grant mur...". La seconde moitié de la châtellenie fut acquise par Regnault d'Angennes, le 1er et le 1406. à Jean Plante, "Cambernart", qui "reconnaît avoir vendu, cédé, quitté... à noble homme messire Regnaut Dangennes, chevalier, seigneur de Rambouillet, conseiller et chambellan du Rov...".

Le 18 mai 1558, Charles d'Angennes, fils de Jacques, seigneur de Rambouillet, obtint d'un allié de sa famille, Eustache du Bellay, Évêque de Paris, prieur commendataire de Louye et des Moulineaux, le revenu de cette dernière celle dans les termes suivants :

" Par devant Vincent-Maupeou et Jehan Angirart, notaires du Roi…en son chastelet de Paris, fut présent en sa personne Révérend père en Dieu Me Eustache Du Bellay, Évêque de Paris et prieur commendataire du prieuré Nostre-Dame de Louye lez Dourdan, ordre de Grandmont et des Mouligneaulx, son annexe, membre perpétuellement uny audit prieuré, diocèse de Chartres. Lequel confessa avoir baillé...à tiltre de ferme du jour et feste de Pasques dernier passé jusques à neuf ans et neuf cueillettes... à Messire Anthoyne de Hébert, escuyer, seigneur de Pontceaulx, demourant à Rambouillet... au nom et comme procureur et soy portant fort... de R.P en Dieu Mre Charles Dangenne, Évêque du Mans, demourant à Paris, rue St Honoré...

Tous et chascuns les droictz, fruictz, prouffitz, revenus et émollumens à ladicte maison des Mouligneaulx appartenans qui se consistent en maison, granche, estables, bergeries, jardins, arbres court, fruitiers, labourables, prez, moulins, estanas, garenne, bois, taillis et thuillerye, bledz, champarts, cens, rentes avec la dîme de Sermoise" et plus loin "A la charge que ledict preneur sera tenu faire, dire, chanter et cellébrer le divin service deu et accoustumé estre faict, dict, chanté et céllebré en la chapelle de ladicte maison des Mouligneaulx, assavoir par chascun dymanche une basse messe à eau benoiste par chacune feste venant sur sepmaine aussy une basse messe. Et à des festes de Nostre-Dame chascune premières vespres, matynes, une messe haulte et seconde vespres."

Ce passage prouve abondamment la continuation du service divin aux Moulineaux. Le nouveau bailleur des Moulineaux, Charles d'Angennes venait d'être promu à l'évêché du Mans par le Roi Charles IX, sur recommandation de Catherine de Médicis. Il devint par la suite cardinal de Rambouillet.

Le prieuré des Moulineaux est tout proche du château de Rambouillet, alors possédé et souvent habité par son père Jacques d'Angennes 1er. C'est chez ce dernier que devait mourir en 1547, François 1er. Il avait une nombreuse famille, douze enfants, huit fils et quatre filles qui tous se distinguèrent. Il était évident que Charles désirait se rapprocher de sa famille, ce qui le portait à passer cette transaction. Mais l'ancien prieuré semblait être en mauvais état ; il était toujours habité par le fermier, et avait besoin de réparations, qui dépassaient en importance les revenus, quand un frère de Charles, Claude fut promu prieur de Louye et des Moulineaux, en remplacement d'Eustache du Bellay, un allié de sa famille!

Jacques d'Angennes étant mort en 1562, ses enfants se partagèrent sa riche succession. Nicolas habita le château de Rambouillet, qu'avait son frère aîné Jacques II, mort en 1560. Le huitième fils, Jean, avait bien le titre de seigneur de Poigny, mais il n'y possédait aucune demeure. Claude, le nouveau prieur commendataire de Louye, proposa à son frère Jean et au prieuré de Louye, ses terres de Besnières, contre le fief des Moulineaux.

Il restait à convaincre, le Roi, le Pape, le Présidial de Chartres, et l'Abbé de Grandmont. La famille d'Angennes jouissait d'un tel crédit, que toutes les autorisations furent données, et qu'un contrat fut passé le 15 juillet 1576, homologué le 21 juillet 1578, par lettres-patentes d'Henri III.

Cet échange fut tout à l'avantage de Jean d'Angennes, car le prieuré de Louye recevait des terres, peut-être plus proches, mais d'un revenu moindre. Dom Nicod écrira dans son livre-journal sur Louye en 1770 : "Nous avons le contrat d'échange passé en vertu d'une bulle du pape Grégoire XIII, en date des ides d'aoust 1576, homologué au Parlement le 30 juin 1584, du consentement de frère Lescanias, prieur commendataire. Les motifs de cet échange, détaillés dans la bulle du Pape, sont des plus spécieux et à l'avantage du prieuré ; mais suivant une ancienne tradition, le prieuré a été très lézé".

Le contrat du 15 juillet 1576 nous donne les arguments mis en avant par les frères d'Angennes : "Messire Claude d'Angennes, conseiller du Roy en son conseil privé, et prieur commendataire de Nostre-Dame de Louye lez Dourdan et membres deppendans d'icelluy prioré, d'une part, et Messire Jehan d'Angennes, chevalier de l'Ordre du Roy, nostre Sire, seigneur de Pougny. Entre lesquelz pour la commodité l'un de l'autre, et mesme ledict prieur pour l'accomodement du prieuré de Louye et de ses successeurs audict prieuré, ont faict les pacts, accords, eschanges et conventions qui ensuyent, assavoir ledict prieur voyant que sondict prioré y a plusieurs membres deppendants, lesquelz pour la plupart, au moyen de la malice des temps, grandeur et quantité des bastiments, et modicité du revenu dudict prioré, seroient tumbez en grandes ruynes, mesmement le prioré appelé les Molineaux, l'un de ses membres, auquel reste encores troys vielz corps de logis, et une chappelle assez ruinez et descheus, ayant néantmoings quelques chambres, greniers, garde-robes, ou de présent loge le fermier, ensemble deux jardins, et une closture en court, le tout assez ruyné, et qu'il est difficile remettre en estat, pour ce que le prioré est de peu de valeur, et d'infinyes aultres charges chargé dépenses, tant ordinaires au'extraordinaires, *lesdicts* bastiments de arandz entretenements.

et pour ce ledict prieur a dès longtemps désiré en faire eschange, ou de part et portion de ses appartenances, avec aultres terres et revenus de plus grand proffict audict prieuré de Louye et qui coutassent moing à entretenir que ne sont lesdictes choses y appartenant de présent, actendu mesmes la grande distance qui est dudict lieu et héritages d'icelluy audict chef prioré de et plus loin "n'ayant trouvé Louye..." personne qui aict voullu prandre lesdictes choses et en bailler l'équivallent ou meilleure condition et en un lieu plus proche que ledict seigneur de Pougnys, lequel tant pour la bonne affectation qu'il a au bien de l'éalise et à rendre la condition meilleure dudict prioré dudict seigneur prieur son frère, comme aussy pour soi accomoder, loger et héberger audict lieu des Molineaux proche de sa nativité et de la terre de Pougny dont il porte le nom et où il désire se retirer et faire sa demeure ordinaire près de ses aultres frères qui ont des maisons ès environ...".

Mais si cet écrit peut nous écoeurer, il nous donne l'explication de la sauvegarde de la partie restante de la chapelle :

"Le seigneur de Pougnis ses héritiers et ayans dudict lieu des Molineaux ses cause appartenances et deppendances doresnavent et à toujours aux charges et conditions qui ensuivent, assavoir que ledict seigneur de Pougnis ne pourra ruyner, ne faire ruyner, desmolir ou abbatre ny aplicquer totalement ladicte chappelle des Molineaux à usages prophanes, mais s'il veult y bastir ou bastir et s'ayder d'icelle faire pour accommoder sa demeure, sera tenu de réserver tout le bout d'icelle où est le maîtreautel, et tout le chanceau en estat de chappelle, sans l'aplicquer à aultre usage que pour servir d'oratoire, et y faire dire la messe pour luy et sa famille...de faire y transférer par notre sainct père le service divin qui doibt célébrer en ladicte chappelle des Molineaux au corps principal dudict prieuré de Louve ou aultre lieu, selon au'il plaira à nostre dict sainct père...faictes et passées furent le quinzièsme jour de juillet l'an mil cinq cens soixante seize".

Par la suite un procès-verbal d'estimation fut établi par les commissaires de l'officialité épiscopale de Chartres de la valeur des biens échangés (9 août 1577).

"Olivier Ymbert, architecte et maistre macon Duc Monseigneur le d'Alençon, demeurant à Saint-Léger-en-Yveline ; Gilles Amaulry, aussi maître maçon, demeurant à Espernon; Pierre Sagot, maistre charpentier, demeurant audict Espernon, et Michel Legay, aussi maistre charpentier, demeurant à Hanches." "Nous nous sommes transportés audit lieu des Molineaulx où avons trouvé honneste personne Nicolas Auvray fermier dudit lieu lequel nous a montré toutes les terres, prez, pâtures, boys, taillis, sept étangs, etc.".

Puis vient le rapport des maçons : "Avons veu et visité, toisé, mesuré, et estimé une grande chappelle faicte de massonnerye et de pierres de bloc toute voultée de pierre et chaux et sable, les fenestres de pierre de taille et enduite avecques deulx autelz et une petite cloche, les fenestres garnyes de vistres, et ladicte chappelle couverte de thuylles ayant douze toyses de longueur sur trois toyses de largeur et de hauteur quatre toyses que nous avons évalué ainssy comme elle est présent à la somme de neuf cens quarante livres tournois".

"Au bout de ladite chappelle y a un grand corp dhotel qui a la longueur dix neuf toyses et de largeur troys toises et demye. En iceluy corps dhostel y a au dessoubz comme manière d'un petit chapitre et comme une petite cuisine et un petit caveau où peult tenir six ou sept pièces de breuvage, et au bout dudit corps dhostel sont escuryes de chevaulx et audessus ung grenier. Ledict corps dhotel est couvert de thuylles la massonnerye faicte de pierre de bloc terre chaulx et sable et pierre de taille en aulcuns endroictz. Lequel corps dhotel ainsy comme il est nous avons prisé et évallué à la somme de six cens cinauante livres tournois". "A l'autre bout là où est la porte de ladite chappelle et où est l'entrée audict logis, y a ung corps dhostel, qui a de la longueur treize toises et demye, de largeur trois toises, et de haulteur troys toises et demye massonné à bloc et terre et quelques croisées et portes, qui sont faictes de pierre de tailles massonnés de chaulx et sable. Dedans ledict corps dhotel se tient le fermier. La où il se tient il y a chambre et grenier et une petite montée de pierre de grès et de l'autre côté au mesme étage une chambre et garde-robe et au-dessous des éstables à vaches.

Lequel corps dhotel avons prisé et avallué ainsy comme il est à la somme de cinq cens cinquante livres." "Du costé du jardin y a ung corps dhotel, qui fait la quadrature des aultres logys et chappelle cy-dessus nommez, qui a huict toyses quatre pieds de longueur, sur troys toises de largeur, et troys toises de haulteur."

"Dans ledict corps dhotel au second étage y a deulx chambres et une garde-robbe, et audessus des greniers, et au-dessous dudit logis, des estables à vaches et à chevaulx, et un passage, et une petite lecterye avecques une montée qui sert pour monter aux chambres et garde-robe. Le tout couvert de thuilles. Lequel corps dhotel aixsy comme il est avons prisé et evallué à la somme de cinq cens cinquante livres".

A noter qu'au XVIème siècle la celle des Moulineaux possédait les quatre côtés; une déposition d'Olivier Ymbert, architecte du Duc d'Alencon nous le confirme " qu'il y a en icelle plusieurs bâtiments en quadrature, sçavoir est une chapelle de longueur de 18 ou 19 toises, et de largeur environs de trois toises, voultée de pierres de bloc à chaulx et sable...et les trois autres carrés sont trois grands corps dhotel, desquels y en a deux qui servent à loger par le hault le prieur, et l'autre le bestial...sous le troisième corps dhotel y a une petite sallette, à laquelle il y a apparence que ce ayt ésté le lieu du chapitre, ce qui se voit aux sièges qui y sont et façons des fenêtres èsquelles il y a quelques colonnes ".

Le 1<sup>er</sup> juillet 1584, le nouveau possesseur de Poigny prêta "les foys et hommages" au Roi Henri III "que ledict d'Angennes estoit tenu nous faire".

Cette aliénation fut l'une des premières, avec le Bois de Vincennes, que subit l'ordre de Grandmont.

Les Moulineaux étaient à cette époque dans un état de grand délabrement, du fait des guerres et du défaut d'entretien et de réparation réunis. Pour construire le château seigneurial, on se servit, pour le corps principal des anciennes fondations. Le bâtiment Ouest fut supprimé, et sur son emplacement on édifia l'entrée de la cour d'honneur. On se conforma à l'acte d'échange demandant la sauvegarde de la chapelle.

On sépara le chœur de la nef par un mur de refend. La nef fut divisée en deux étages. Le rez-de-chaussée fut voûté en berceau, et converti en cave, et le premier étage en une grande salle d'armes, par laquelle on accédait par une porte, sur une tribune dans la chapelle. Cette salle avait, paraît-il, gardé la voûte de la nef.

Le château fut entouré par des fossés remplis d'eau, avec pont-levis, et quatre pavillons furent édifiés aux quatre angles. Un corps de logis occupa le bâtiment Est comprenant plusieurs salles, offices, chambres, garde-robes, cuisine. Une cour remplaçait l'ancien cloître.

Après la mort de Jean d'Angennes survenue en 1593, son fils Jacques lui succéda comme propriétaire du château. Il y résida peu. Il fut nommé ambassadeur de France en Angleterre au mois de juillet 1634. Il mourut aux environs de Londres en janvier 1637, âgé de cinquante ans.

C'est à cette époque que la châtellenie de Poigny fut élevée en marquisat, et quelques années plus tard, Louis XIII, inaugura les chasses à courre dans la forêt de Rambouillet. On loge les chiens et les veneurs dans les dépendances du château.

Le fils de Jacques d'Angennes, Charles, Marquis de Poigny, Comte de Concressault, Baron de Blancafort, lui succède. Il est enseigne des gendarmes du Roi, et meurt à 34 ans en 1687. Son fils Charles, Marquis de Poigny, colonel au régiment Royal-Marine, fut blessé au combat d'Oudenarde en 1708, et tué à Malplaquet, le 11 septembre 1709. Sans enfant, il avait vendu le château de Poigny au Comte de Toulouse. Ce comte était un fils légitimé de Louis XIV et de la Montespan. Il désirait se constituer un grand domaine à Rambouillet. Après avoir acheté le Marquisat de Rambouillet et d'autres seigneuries, il voulait acheter le Marquisat de Poigny. Ce fut le beau-père de Charles d'Angennes qui conclut l'affaire par un contrat signé le 13 juillet 1706, son gendre étant aux armées.

Le Comte de Toulouse était surtout intéressé par la forêt, où il va créer des parcours pour la chasse, et des étangs pour y cerner le cerf. Quant au château des Moulineaux, les fermiers, les gardes, et le régisseur en seront les seuls résidents ; la chapelle continue à être desservie et entretenue.

Son fils, le Duc de Penthièvre, lui succéda en 1737, mais pas plus que son père, il ne vient au château, qui dorénavant n'hébergera plus que des domestiques et le régisseur. Le Roi Louis XVI achètera le château et le parc de Rambouillet, il viendra souvent près des Moulineaux à la chasse, mais le château n'intéresse plus personne, et son état ne fera qu'empirer.

M. Petit, procureur fiscal du duché de Rambouillet, fait un rapport sur son état en 1743, pour le Duc de Penthièvre, il note : "Ce châsteau est fort délabré : pour le rétablir et mettre la couverture en bon état, il faudroit faire beaucoup de dépense, qui paroist inutile de faire ; pourvu que l'on y conserve la chapelle et un logement pour le garde, cela suffira. On pourroit retrancher le surplus, pour éviterla perte totale des bois qui serviroient aux réparations du domaine. Le garde se plaint que tout tombe, qu'il n'est pas à l'abry de l'injure du temps, et que l'on n'y fait autres réparations, il ne pourra habiter son logement; mais l'on ne peut y faire travailler et employer des matériaux que l'on ne fasse supprimer une grande partie du chasteau, ce qui ne se fera point sans un ordre".

L'ordre ne vint jamais! et quand Louis XVI acheta le duché de Rambouillet, encore possédé par le Duc de Penthièvre, le passé château de Poigny était délabrement à la ruine la plus complète. A la Révolution, la ferme et le moulin seront vendus comme bien national par le district 29 fructidor Dourdan le (15 septembre 1795), à un marchand de bois de la ville, Léopold Lefort-Allain. Puis le 21 fructidor an V (17 septembre 1797) Lefort-Allain acheta le château qui est inoccupé, et les six étangs.

Comme beaucoup d'acheteurs à cette époque, il n'était qu'un spéculateur. Il revend le domaine, château et étangs, sauf la ferme et le moulin, à Nicolas Caboche et François-Claude Rivière, le 11 Prairial an VI (30 mai 1798).

Au cours du XIXème siècle le bien passa de mains en mains. M. A. Moutié qui avait visité les Moulineaux au milieu du siècle dernier, écrivait, que la pierre d'autel avait été enlevée, pour être convertie en pierre à évier, par le propriétaire d'alors.

La chapelle servait de grenier à fourrage et de serre à légumes. L'armarium était caché par des bottes de foin!

En 1908, le château et ses dépendances furent achetés par le Comte et la Comtesse de Fels, puis transmis à la famille Obry-Roederer. Les abords furent défrichés et entretenus, des gardes logeaient dans les dépendances. Par héritage le bien passa dans la branche actuelle des de Castellane. Celle-ci loue le bien à une société de chasse, et semble se désintéresser de la chapelle, qui se dégrade de plus en plus, et demande des réparations, et une protection.

# DE SA FONDATION A SON ENTREE DANS LA SEIGNEURIE D'ANGENNES – 1170-1558

Extraits du livre de Geneviève HUDE, « Poigny-la-Forêt, village de rêve et d'histoire au cœur de l'Yveline » – 1990

« De bonne heure, la forêt d'Yveline commence à se peupler. Divers ordres y fondent des monastères, et des ermites y vivent dans la retraite et la pauvreté. A partir de 836, des paroisses rurales sont fondées et desservies par des religieux ou prises en charge par des couvents, pour la plupart d'origine bénédictine.

C'est le cas de Gazeran, Rambouillet, Poiany, et de nombreux prieurés et abbayes sont déjà installés quand débute le 12ème siècle. L'abbaye de St Magloire à Paris reçoit des droits sur la paroisse de Poigny, en même temps qu'une annexe avec un moulin à Guipéreux, près de l'étang. Les moines du prieuré St Thomas d'Epernon ont des droits sur le lieu des Moulineaux, ainsi nommé à cause des moulins établis sur le petit ru venant du village. Mais dans le dernier quart du 12ème siècle, ils y renoncent en faveur des Grandmontains qui viennent de s'établir sur ce territoire et d'y fonder « une celle ». Ce sont des solitaires venant du Limousin et appartenant à un ordre fondé en 1116, un des premiers d'origine française et des plus importants de l'époque.

La fondation des Moulineaux se situe sans doute dans la seconde moitié du 12ème siècle, mais la date exacte en reste inconnue, car la charte a été perdue depuis longtemps. On la situe aux alentours de 1170. Elle est en partie due au roi Charles VII.

Le village de Poigny compte alors de 60 à 80 paroissiens. Ils vivent près de l'église, cultivent les petites plaines défrichées à l'intérieur de l'immense forêt ou travaillent dans les bois disséminés dans des huttes de bûcherons.

L'arrivée des religieux et la nécessité de défricher les terres incultes qu'ils ont reçus, de bâtir l'église et les bâtiments conventuels sont une aubaine pour les pauvres gens de la paroisse qui sont embauchés pour aider les frères convers à mettre en culture les alentours du couvent, à cuisiner, à s'occuper des travaux domestiques. Comme à Muret et Grandmont, les « bonshommes » deviennent la providence des déshérités.

Bientôt s'élèvent à l'intérieur d'un premier mur de clôture, autour d'une cour, les bâtiments qu'habiteront les religieux, le cloître et au centre, l'église conventuelle dont il reste encore actuellement l'abside circulaire qui présente de longues et étroites fenêtres ogivales ainsi que de fines colonnes extérieures, et ne possède pas de clocher. Elle est sous le vocable de Notre-Dame. Un jardin et un verger ont aussi leur place entre les murs intérieurs. Des bois, des prés, des champs et des étangs se trouvent entre cette première clôture et une deuxième enceinte marquée par un fossé. Ces biens constituent une importante propriété qui s'agrandit à l'occasion de différents dons.

Le 21 mars 1189, le pape Clément III a prononcé la canonisation de St Etienne de Muret. C'est une grande joie pour toutes les maisons de l'ordre et certainement pour Notre-Dame des Moulineaux. Le règne de Philippe Auguste ouvre pour le monastère une ère de prospérité qui va se continuer sous les rois Louis VIII et Louis IX. Convers et paysans transforment le paysage : les marécages deviennent des étangs poissonneux et bien entretenus, avec de solides chaussées. Les terres incultes sont défrichées, les vergers remplacent les taillis, le moulin qui jouxte la clôture, actionné par la rivière ne chôme pas et le domaine au cours du 13<sup>ème</sup> siècle va atteindre 460 arpents, soit 230 hectares. Divers propriétaires terriens du village cèdent aussi une partie de leurs biens aux frères des Moulineaux et une charte originale du seigneur de Poigny en 1227, ratifie diverses donations faites par Nicolas Payen et ses frères ainsi que par Simon maire de Poigny et son frère Jean.

A part les legs, les « bonshommes acquièrent aussi des biens par achats. Ils font aussi des échanges avec d'autres maisons religieuses des environs, et c'est par ces actes que l'on connaît le nom du premier prieur : Grimoald.

Il y a peu de références sur la vie interne de la maison, l'identité des religieux pendant cette période et le fonctionnement de l'économie. Sans aucun doute, la vie était semblable à celle des autres monastères de Grandmont : vie simple et retirée (cf. Annexes, archives – règlement des prieurés grandmontains).

La prospérité de leur maison, suscite convoitises et discussions avec leur entourage. Leurs possessions et leurs droits sont sans cesse remis en question et c'est une cause d'affaiblissement qui permettra par la suite au pape Jean XXII de transformer l'ordre et de supprimer aux Moulineaux leur indépendance.

Cependant Notre-Dame des Moulineaux à la fin du XIIIème siècle est encore un monastère florissant et si le recensement de 1295 indique 6 religieux, c'est que, comme dans toutes les maisons de l'ordre, on a conservé le caractère d'une association érémitique et il ne semble pas que les clercs aient jamais été très nombreux, les convers, au début, faisant nombre.

Dans ce nouveau contexte de refonte des ordres religieux, plusieurs prieurés dont Notre-Dame des Moulineaux sont unis sous la coupe du prieur de Louye devenu prieuré chef avec 18 religieux, au diocèse d'Orléans. Cependant la petite maison de Pougny, bien qu'incorporée à Louye, ne disparaît pas. Elle demeure lieu d'obédience du prieuré-chef jusqu'au milieu du 16ème siècle et est dirigée jusque vers la fin du 15ème siècle par un prieur ou un administrateur nommé par le prieur de Louye. Ceci révèle qu'il existe encore une communauté à Notre-Dame des Moulineaux. mais en ce qui concerne la conventualité, on ne peut rien affirmer car il ne reste aucune trace de chartes de cette époque en faisant mention.

La guerre de Cent Ans apporte un autre mauvais coup au monastère qui n'est plus entretenu comme avant et qui ne reçoit aucune subvention de l'ordre et de son prieuré-chef pour réparer les dégâts. Bien plus, comme toute annexe, il doit verser une part de ses revenus à Louye. Or, du fait des combats qui vont se passer dans la région, les terres ne sont plus cultivées par les paysans. Les loyers ne sont plus payés ni les droits généralement perçus par le couvent.

Dans ces conditions, l'état des lieux devient précaire et il n'est pas étonnant qu'au siècle suivant, il sera considéré comme en mauvais état et d'aucun profit, car il a perdu beaucoup de sa valeur. A cette époque on retrouve encore le nom d'un prieur des Moulineaux. Il s'agit de Pierre Galle. Deux administrateurs se succédèrent entre 1452 et 1478, mais aucun prieur ne fut plus nommé.

La conventualité disparaît, les moines quittent tous les lieux, les terres sont louées ou affermées. Pendant près d'un siècle plusieurs fermiers vont se succéder et les redevances vont être directement versées à Louye.

Si le prieuré est donné en bénéfice à des frères pour finir leurs jours ou à des ecclésiastiques et peut-être aussi à des laïcs qui en touchent des revenus, personne ne s'occupe d'améliorer les bâtiments, ni même de remarquer le besoin de réparations. Pourtant des offices sont toujours célébrés dans l'église priorale.

En 1558, Charles d'Angennes alors évêque du Mans et par la suite cardinal de Rambouillet reçoit le domaine à bail et pense en faire une résidence d'été pour se reposer. L'intérêt de ce bail réside dans la description qui est faite du prieuré, de ses dépendances, de ses terres. Il consistait en « maison, grandes estables, bergeries, cours, jardins, arbres fruitiers, terres labourables, prés, moulin, estangs, garennes et taillis ». L'enclos des moines, par ce biais, entrait déjà dans le sillage des seigneurs d'Angennes. Il rentrera directement dans leur domaine quelques années plus tard.

## L'EXTINCTION DU PRIEURE

En juillet 1576, a lieu un échange entre Claude d'Angennes et son frère Jean de Poigny, du lieu des Moulineaux contre la seigneurie des Besnières. Par ce contrat, le prieuré Notre-Dame des Moulineaux, dont il reste trois vieux corps de logis et une chapelle menaçant ruine, ainsi que des communs assez importants, est cédé au sieur de Poigny.

C'en était fini du prieuré des Moulineaux qui avait été une assez riche maison de l'ordre en raison de ses privilèges. A cette époque, la chatellerie de Poigny, devenue marquisat, avait à son tour disparue, englobée dans le duché de Rambouillet et la maison des Moulineaux, comme le village de Poigny, allait rentrer dans l'ombre.

L'ordre de Grandmont lui-même allait être supprimé quelques années plus tard.

Quant au site de Notre-Dame des le Moulineaux, devenu hameau dυ Petit-Poigny au 19ème siècle, il passa de mains en mains, abrita diverses entreprises dont une laminerie d'étain qui employa de nombreux pugnéens ; la chapelle servit même de grenier à grains (cf. annexe - Moulin du Petit-Poigny – plan de 1852 – laminerie de feuilles d'étain de M. Robert).

Puis le domaine fut vendu. Un bâtiment existait encore, peut-être le reste des communs où furent installés des gardes au début du XXème siècle. En 1906, le bien fut acheté par le Comte de Fels et est devenu aujourd'hui par héritage la propriété de la famille de Castellane.»

## NOTE D'INTERET HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL DU SITE DE L'ANCIENNE ABBAYE DES MOULINEAUX A POIGNY-LA-FORET

En 1845, M. Auguste Moutié, archéologue à Rambouillet et correspondant du Ministère de pour les publique l'Instruction travaux historiques, vint à passer en un lieu dit « les Moulineaux» à Poigny près de l'étang de Guipéreux. A l'époque une laminerie pour l'étamage des glaces occupait partiellement le site. A côté de cet établissement industriel se trouvait les ruines d'une ancienne chapelle. N'apprenant rien sur place, il consulta les archives du domaine de Rambouillet où il trouva divers cartons relatifs à un ancien prieuré des Moulineaux à Poigny. La consultation de ces archives et des fonds des ordres religieux lui permit de découvrir que cet établissement avait appartenu à l'ordre de Grandmont originaire du Limousin.

En 1846, ce même Auguste Moutié publia le recueil des chartes et cartulaire de cette abbaye. Il terminait son opuscule par la conclusion suivante : « la petite Chapelle des Moulineaux, quelque délabrée qu'elle soit aujourd'hui n'en est pas moins un des plus intéressants monuments historiques de l'arrondissement de Rambouillet.

Elle est l'unique vestige d'un monastère fondé par la roi Louis VII et par Simon, comte d'Evreux, l'un des plus illustres seigneurs de Mont l'Amaury. Elle a été possédée par la Famille d'Angennes, l'une des plus nobles et des plus illustres maisons dont notre histoire locale doive recueillir les brillants souvenirs.

Elle est en outre, comme œuvre architecturale, l'un des édifices les plus anciens que nous possédions dans notre région, où le temps, les guerres, les révolutions, le vandalisme municipal surtout ont mutilé ou détruit tant de monuments historiques. Après avoir résisté aux ravages de sept siècles au moins et à plus de cinquante ans de propriété particulière, puisse-t-elle perpétuer longtemps encore les souvenirs intéressants que nous venons d'évoquer ».

En 1923, Félix Lorin, président de la Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline de 1910 à 1931, publia dans le Tome XXIII des mémoires de la SHARY une histoire documentée des origines au début XXème siècle du prieuré des Moulineaux, histoire qui se termine par un rappel de la conclusion de 1846 par Moutié.

En 1982, Geneviève Hude, historienne amateur, érudite locale résidant à Poigny, rédige toujours dans les mémoires et documents de la SHARY, tome XXXV, une étude historique sur les prieurés Grandmontains à propos de la chapelle de petit Poigny.

Après avoir souligné l'intérêt historique et architectural de cette ancienne abbaye, Geneviève Hude conclut: «abandonné, soumis à la végétation qui la recouvre, si personne n'alerte l'opinion publique, il risque, d'ici quelques années, de disparaître à jamais et de ne laisser qu'un amas de ruines informes.»

La municipalité actuelle a repris dès 2008 le flambeau. Plusieurs tentatives du Maire, Marie Fuks auprès des actuels propriétaires n'ayant pas débouché, il a été décidé de sensibiliser et mobiliser la population au sauvetage du patrimoine historique du village. C'est ainsi qu'a été organisée le 8 novembre 2012, une conférence animée par M. Gilles Bresson, Président du Groupe d'études et de recherches sur les Grandmontains, spécialiste des sauvetages de monuments historiques.

Cette conférence a réuni dans la salle communale une centaine de passionnés et élus locaux.

Un groupe d'une vingtaine de personnes s'est formé à l'issue de cette conférence pour apporter son soutien, ses connaissances, son temps, et œuvrer à la protection d'un site qui fait écho dans le cœur des habitants de tous les villages alentour dont l'origine est étroitement liée à l'histoire du prieuré.

L'association « Sauvons les Moulineaux » a été créée le 15 novembre 2012 et enregistrée à la sous-préfecture de Rambouillet sous le n°w78203397. Le bureau dont le Président est Nicolas Derely et la Présidente d'honneur, Madame Christine Boutin, est composé d'historiens, de cadres techniques et financiers. Elle compte aujourd'hui 34 adhérents.

Plusieurs réunions ont eu lieu au cours du premier trimestre 2013 pour rédiger un plan d'action, et des rendez-vous constructifs ont pu être organisés avec l'actuel propriétaire des lieux.

L'association Sauvons les Moulineaux et la Municipalité de Poigny-la-Forêt conjuguent leurs efforts pour que ce bâtiment unique puisse retrouver la place qui lui revient dans le patrimoine Yvelinois.

## L'intérêt historique du site

Les Moulineaux, un des rares témoins restant du mouvement d'extension du monachisme dans la vallée de la Guesle

Au cours des Xème et Xlème siècles, le prestige croissant de l'état monastique fut à l'origine d'un formidable mouvement d'extension du monachisme. Le Sud-Yvelines ne fut pas épargné par cette vaste progression. Par exemple, c'est à cette époque que fut construite l'abbaye des Vaux de Cernay.

Moins spectaculaire, mais peut-être plus révélatrice de l'intensité de ce mouvement, l'occupation par trois sites monastiques de la vallée de la Guesle, modeste rivière d'à peine 17 km de long qui prend sa source dans la forêt de Rambouillet :

 En 999, le roi Robert-le-Pieux attribua par donation, la terre et l'étang de Guipéreux à l'abbaye Saint-Magloire de Paris. Si rien ne prouve qu'un prieuré fût construit sur le site, on sait par contre que les moines y disposaient d'une résidence dont témoigne encore un donjon très fortement restauré, de même qu'un ancien moulin.

- En 1052, le roi Henri 1er donna son approbation pour la fondation à Epernon du prieuré Saint-Thomas, en lieu et place de l'ancien monastère de Seincourt, transmis par Amaury de Montfort, seigneur d'Epernon, à son ami Albert, ancien chanoine de Chartres et abbé de Marmoutier. Très fortement dégradés lors de la Révolution française, la plupart des bâtiments furent détruits en 1864, par le propriétaire de l'époque. Il ne reste aujourd'hui de l'église qu'un pignon formant façade.
- Dans une charte non datée, mais probablement rédigée vers l'année 1170, Robert, abbé de Marmoutier, ainsi que le chapitre et les frères de Saint-Thomas d'Epernon, abandonnent leurs droits sur les terres des Moulineaux, sises à Poigny, au profit des religieux de l'ordre de Grandmont. Cette installation ne put se faire sans l'assentiment de Simon III, Comte d'Evreux, et du roi Louis VII. Des trois sites monastiques qui occupaient la vallée de la Guesle, c'est celui des Moulineaux qui possède indéniablement les restes les plus significatifs.

#### L'ordre de Grandmont aux Moulineaux

A la différence des deux autres sites, qui suivaient la règle bénédictine, l'abbaye des Moulineaux était dans la mouvance de l'ordre de Grandmont. Cet ordre érémitique fut fondé par les disciples d'Etienne de Muret qui vivait en ermite dans la région d'Ambazac, dans le Limousin, et qui décéda en 1124. Grâce aux libéralités du roi d'Angleterre, Henri II Plantagenêt, alors maître du Limousin par son mariage avec Aliénor d'Aquitaine, la communauté fit construire un prieuré consacré en 1166. La cet ordre voulait de aue les Grandmontains vivent dans la solitude d'un lieu retiré, comme l'était le lieu-dit « Petit-Poigny », refusent les possessions de terres et de bétail ainsi que toute fonction paroissiale, mais doivent accueillir les pauvres dans leur maison. Les disciples d'Etienne de Muret étaient tellement respectés qu'ils étaient qualifiés de Bonshommes.

La bienveillance des rois d'Angleterre et de France vis-à-vis de l'Ordre fut à l'origine de sa grande extension en France. Plus de 160 maisons avaient été ainsi créées à la fin du XIIIème siècle.

Les Moulineaux connaîtront leurs plus beaux jours au XIIIème siècle, sous les règnes des rois Philippe Auguste, Louis VIII et Saint-Louis. Puis des querelles intestines à l'ordre vinrent remettre en cause la stabilité de celui-ci : les frères convers, qui reprochaient aux religieux de chanter alors qu'ils étaient exposés à un dur labeur et à la faim, en vinrent à se révolter contre les religieux.

Cette révolte des convers entraîna la réforme de l'ordre par le Pape Jean XXII en 1317 avec la création de 39 prieurés regroupant des maisons annexes ou celles. C'est à cette date que les Moulineaux furent rattachés en tant qu'annexe à l'abbaye de Louye près de Dourdan.

Un témoin de la présence de la prestigieuse <u>famille des d'Angennes, seigneurs de Poigny</u> Un bail de 1558, consenti par l'évêque de Paris, commendataire de Louye, laisse la place à un certain Antoine Hebert de Rambouillet. mandataire de Claude d'Angennes, évêque du Mans. Le fermier prend l'obligation de faire chanter et célébrer le service divin à la chapelle des Moulineaux les dimanches et lors de certaines fêtes religieuses. Il devait conserver en outre un logement pour le prieur et ses gens. C'est la première main mise des d'Angennes qui possédaient alors Rambouillet. En 1576, le l'évêque frère de dυ Mans. d'Angennes, qui portait le titre de seigneur de Poigny, profita de la circonstance pour acquérir les Moulineaux placés à proximité de ses terres de Rambouillet. Il échangea avec son frère la terre seigneuriale des Besnières à la Celle-les-Bordes. Une bulle du pape Grégoire XIII confirma cet échange en août 1577. C'en était fini du prieuré des Moulineaux dont le titre s'éteignit. Il était distrait de l'ordre de Grandmont auquel il avait appartenu pendant près de quatre siècles. L'ancien prieuré fut alors érigé en fief relevant du roi. Jean d'Angennes transforma en château l'ancien prieuré, mais la chapelle fut gardée en l'état conformément à l'acte d'échange. Le premier étage fut converti en salle d'armes et le rez-de-chaussée en une vaste cave.

Le chœur de l'ancienne église forma la chapelle du château. Le marquisat de Poigny resta dans les mains de la famille d'Angennes pendant 120 ans jusqu'à sa vente au Comte de Toulouse en 1706.

Le duc de Penthièvre, fils du Comte de Toulouse, ne s'intéressait pas à ces bâtiments ; ils devaient être démolis, mais, finalement, ils restèrent tels quels, sans réparations. Néanmoins, seule la chapelle fut entretenue plus longtemps pour respecter les par lesquels les Moulineaux, accords d'une communauté religieuse, propriété devenaient propriété seigneuriale. En 1783, le domaine devint la propriété de Louis XVI mais dix ans plus tard, morcelé, il fut vendu par lots.

Une fabrique de feuilles d'étain pour les glaces y fut installée au début du XIXème siècle. Puis l'ancien château fut acheté en 1908 par le comte de Fels. Ces derniers vestiges sont ensuite devenus la propriété de Mme de Castellane. Laissé à l'abandon, le domaine put enfin être racheté par la commune de Poigny-la-Forêt en 2016.

#### L'INTERET ARCHITECTURAL DU SITE

Seule subsiste une partie de l'ancienne chapelle de la celle. En effet, les trois-quarts de la nef ont été amputés au XVIème siècle lors de la sécularisation. L'abside, à trois voûtains en arêtes, est éclairée par trois grandes fenêtres en plein-cintre, comparable à celle de Saint-Jean-les-Bonshommes dans l'Yonne, de Louye dans l'Essonne, son abbaye de rattachement, et surtout d'Aulnoy dans la Seine-et-Marne.

Spécificité des éalises Grandmontaines, le décrochement de l'abside par rapport à la nef est ici absent. Une corniche à cavet parcourt la partie semi-circulaire de l'abside sous les ébrasures des fenêtres comme à Louye. La partie subsistante de la nef s'étend sur environ 7 m de longueur. La nef, voûtée en berceau brisé, possède un cordon en demi tore à la base de la voûte. On note la présence d'un arc doubleau reposant sur des culots à hauteur du cordon. Le chevet hautes colonnettes comporte auatre couronnées de chapiteaux décorés de feuilles plates, comme à Saint-Jean-les-Bonshommes.

A l'emplacement du reste de la nef, une grande cave voûtée en plein-cintre a été aménagée sous un bâtiment d'habitation aujourd'hui détruit. Elle a été construite en gros appareillage de pierre et s'élève à mi-hauteur. On y accède par une porte voûtée; ses dimensions intérieures sont de 19,20 m de longueur sur 4,65 m de largeur. Cette cave daterait sans doute du XVIème siècle, donc rien de grandmontain.

Cette chapelle, aujourd'hui dans un état pitoyable, donne les plus vives inquiétudes quant à sa conservation. En effet, la toiture est percée dans son faîtage et laisse passer les eaux de pluie qui risquent d'endommager la voûte de pierre.

En outre, la chapelle est ouverte à tous les promeneurs et sert, hélas, de lieu de rendez-vous pour des beuveries... nombreux graffitis sur les murs intérieurs ont certes été effacés par les bénévoles de Poigny-la-Forêt en 1992, sensibilisés par le maire de la commune et surtout par Mme Geneviève HUDE, mais depuis ils ont réapparu. Après une première tentative de classement au titre des sites en 1983, restée sans suite, malgré un avis favorable de la commission départementale des sites en raison de l'intérêt esthétique, scientifique et historique des lieux, il revint à l'Association « Sauvons les Moulineaux » de reprendre le flambeau pour promouvoir l'intérêt du site.

Le domaine fut enfin inscrit en totalité au titre des Monuments Historiques le 18 juillet 2014.

#### SYNTHESE GENEALOGIQUE

#### 1155 - 1176

Fondation du prieuré des Moulineaux, en partie due au roi Charles VII.

#### XIIIème siècle

Règnes de Philippe Auguste – Louis VIII – Louis IX : ère de prospérité.

## Fin XIIIème - Milieu XVIème siècles

Le prieuré est réuni sous la coupe du prieur de Louye, prieuré chef du diocèse d'Orléans.

## Guerre de Cent Ans

Déclin du monastère.

#### 1558

Charles d'Angennes, évêque du Mans et cardinal de Rambouillet, reçoit le domaine en bail.

#### Juillet 1576

Echange du domaine avec son frère Jean de Poigny qui le transforme en château.

#### Fin XVIème siècle

Suppression de l'ordre de Grandmont.

#### 1704

Vente du domaine par la famille d'Angennes au Comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de la marquise de Montespan.

#### 1783

Le domaine devint la propriété de Louis XVI.

## 1793

Après la Révolution, le domaine est morcelé et revendu par lots.

#### Début XIXème siècle

Installation d'une fabrique de feuilles d'étain.

#### 1908

Rachat de l'ancien château par le Comte de Fels qui devient par héritage la propriété de la famille de Castellane.

#### Novembre 2012

Création de l'association «Sauvons les Moulineaux».

## 18 juillet 2014

Le domaine est inscrit en totalité au titre des Monuments Historiques.

#### Début 2016

La mairie de Poigny-la-Forêt rachète les vestiges du prieuré comprenant la chapelle, les ruines de la nef, l'enceinte de l'ancien château et les ruines de l'étuve.

## NOTE D'INTERET ECOLOGIQUE DU SITE DE L'ANCIENNE ABBAYE DES MOULINEAUX POUR L'HIVERNAGE DES CHAUVES-SOURIS

La présence de chauves-souris sur le site de l'ancienne abbaye des Moulineaux a été découverte en 2006 par une association locale. Les animaux se rassemblent en période hivernale dans le caveau souterrain attenant à l'ancienne chapelle. Avec un effectif moyen d'une trentaine d'individus et la présence d'au moins sept espèces, ce gîte d'hibernation compte parmi les plus importants du territoire du PNR.

A l'emplacement du reste de la nef, une grande cave voûtée en plein-cintre a été aménagée sous un bâtiment d'habitation aujourd'hui détruit. Elle a été construite en gros appareillage de pierre et s'élève à mi-hauteur. On y accède par une porte voûtée en partie remblayée. D'un volume important (ses dimensions intérieures sont d'environ 19 m de longueur sur 5 m de largeur), cette cave daterait du XVIème siècle.

Elle constitue aujourd'hui un gîte particulièrement propice à l'hibernation des chauves-souris :

- Elle offre un abri contre le gel,
- Sa température stable est comprise entre 2 et 8°C,
- Isolée en forêt, elle fait l'objet d'un assez faible dérangement (au moins en hiver),
- De nombreux disjointoiements entre les pierres de voûte sont autant de fissures dans lesquelles les animaux peuvent s'isoler.

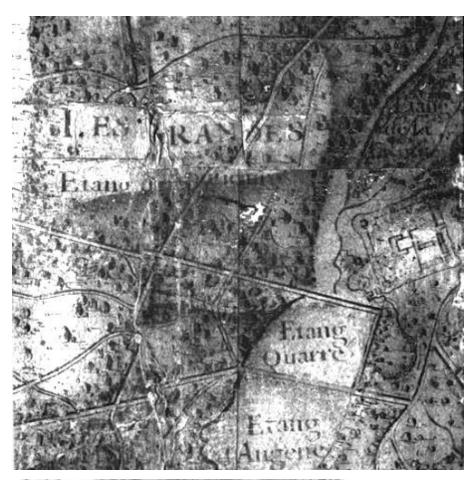
Depuis sa découverte en 2006, ce caveau a fait l'objet de plusieurs observations par les membres d'une association locale (dénombrement de la population hibernante). Avec près de 40 individus, ce gîte compte en termes d'effectifs parmi les 10 sites les plus importants pour l'hivernage des chiroptères sur le territoire du PNR (sur environ 80 sites inventoriés à ce jour).

Il abrite par ailleurs jusqu'à 7 espèces différentes (sur les 20 présentes en IDF) et constitue à cet égard un site essentiel pour les chauves-souris du massif forestier. Enfin, deux d'entre elles comptent parmi les espèces les plus menacées en Europe et figurent à ce titre à l'annexe II de la directive « Habitats » : le Grand Murin (Myotis myotis) et le Murin de Bechstein (Myotis bechsteinii).

Une autre espèce rare et méconnue, le Murin d'Alcathoe (Myotis alcathoe), a également été observée sur ce site.

Ce gîte d'hibernation figure au sein de la ZNIEFF de type I N°110001422 « Vallée de la Guesle du Petit Etang Neuf à Guiperreux » et constitue par ailleurs un Site de Biodiversité Remarquable (SBR) inscrit au plan de Parc.

Une mise en protection du caveau est nécessaire pour assurer la quiétude des chauves-souris durant l'hiver. Elle permettra par ailleurs de sécuriser l'accès à ces ruines. Ce type d'aménagement est parfaitement compatible avec la restauration architecturale du domaine et la revalorisation du site dans son ensemble. Compte tenu de l'enjeu patrimonial qu'ils représentent pour le territoire, ces travaux peuvent être financés en partie par le PNR.



Carte particulière de la forest de Saint-Léger – 1708



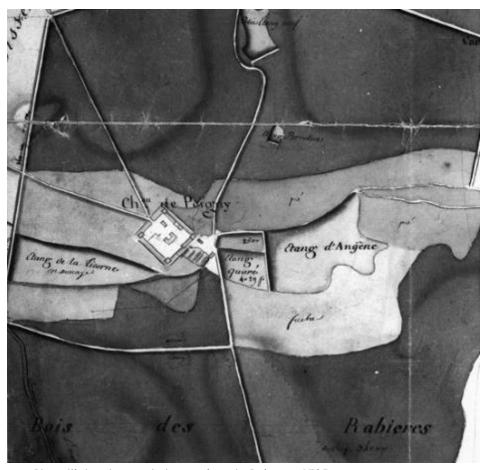
Réforme générale des bois de la maîtrise de Rambouillet – 1712

P. BORTOLUSSI A.C.M.H

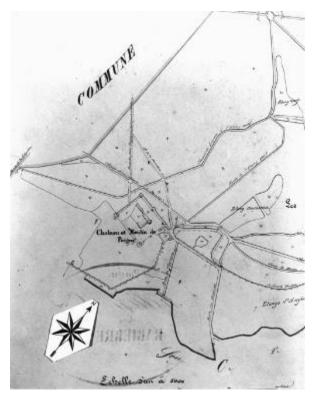
Février 2018

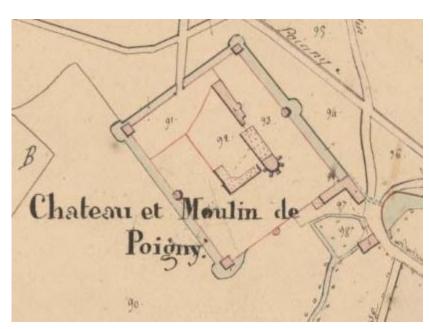


Détail: Atlas du Comte de Toulouse – Prieuré et château

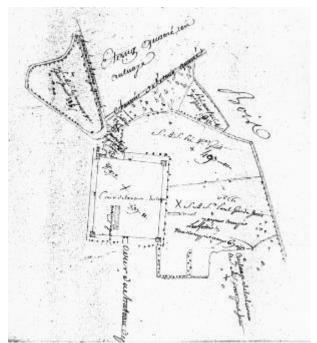


Plan d'intendance de la paroisse de Poigny – 1785





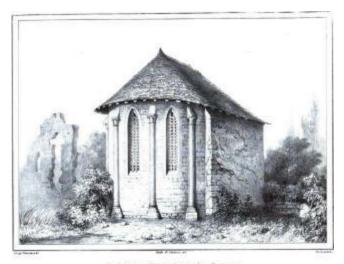
Cadastre napoléonien de la commune de Poigny-la-Forêt – 1829



Domaine de Poigny – Plan du XVIIIème siècle AD Yvelines 60J516.

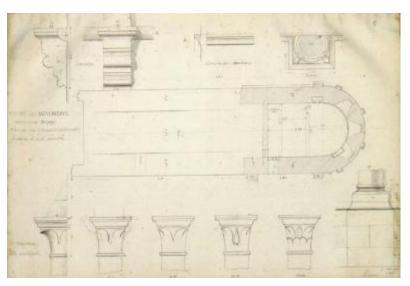


Cours d'eau non navigables – Moulin du Petit-Poigny, laminerie d'étain de M. Robert, 1852 – AD Yvelines 7850

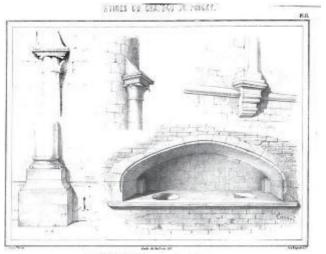


in Airmous Capela to produce Resource.

Fond Louis Morize – Dessin de la chapelle, 1871.



Fond Louis Morize – Plan et détails de la chapelle, 1871

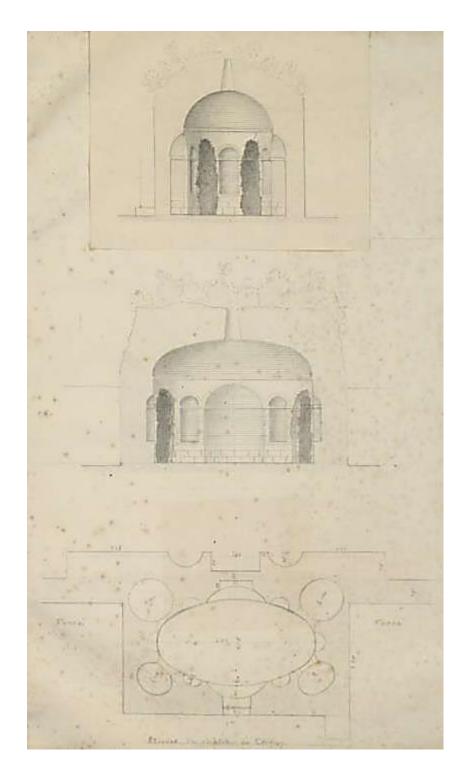


Totals de la Chapelle du prietre des Mediceurs.

Fond Louis Morize - Détails de la chapelle, 1871.



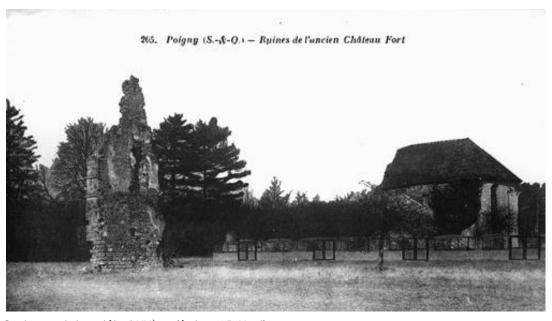
Fond Louis Morize – Dessin de peinture murale dans la chapelle, 1871



Fond Louis Morize – Dessins de l'étuve, 1871





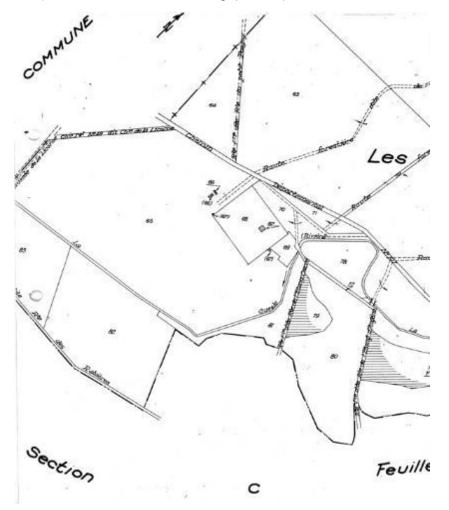


Cartes postales, début XXème siècle – AD Yvelines

P. BORTOLUSSI A.C.M.H Février 2018



Fabrique d'étain, moulin du Petit-Poigny, carte postale début XXème siècle



Plan cadastral 1947 – Parcelles 67, 68 & 69



Chapelle, détail du mur Sud Inventaire général du patrimoine culturel 1983.



Chapelle, cave voûtée de la fin XVIème siècle, Inventaire général du patrimoine culturel, 1983.



Ancienne nef, entrée de la cave. Inventaire général du patrimoine culturel, 1983



Entrée Ouest, meurtrières jumelées. Inventaire général du patrimoine culturel, 1983.

#### **DISPOSITIONS ACTUELLES**

## L'environnement

Depuis la route départementale 107, entre Poigny-la-Forêt et Hermeray, à environ un kilomètre du site des Rochers d'Angennes, la végétation touffue de la forêt recouvre les vestiges de l'ancien prieuré. Aucune signalisation ou de ruines visibles et accessibles depuis la route en indique la présence.

Aujourd'hui envahi par la végétation, il subsiste des anciens monuments les murs d'enceinte fortement dégradés donnant l'emprise du château fortifié qui est venu remplacer le prieuré des Moulineaux à la fin du XVIème siècle, la ruine d'un mur de façade d'un ancien commun, l'élégante abside de la modeste chapelle, et les restes d'anciennes étuves accrochées aux murs d'enceinte.

## La chapelle

Le chœur de la chapelle est recouvert d'une voûte en berceau brisé. L'abside semi-circulaire. en voûte d'arêtes trois voûtains, est éclairée par trois hautes fenêtres en berceau. Le recouvrement de l'abside se distingue de la continuité du chœur simplement par un arc doubleau appareillé en pierre de taille reposant sur des culots à hauteur de la naissance de la voûte.

Une corniche à cavet parcourt la partie semi-circulaire de l'abside sous les ébrasures des fenêtres. La partie subsistante de la nef s'étend sur environ 7 m de longueur. La nef, voûtée en berceau brisé, possède un large cordon en demi tore à la base de la voûte.

A l'intérieur, aménagées dans les murs de l'abside, on remarque encore la présence d'une armoire liturgique et d'une piscine. Cette dernière, recouverte en surbaissé, présente une plate-forme en dallage de pierre équipée de deux bacs de rejet des eaux sculptés dans la pierre, l'un pour les eaux ordinaires en forme de tronc de pyramide inversée, le second pour les eaux consacrées formant un tronc de cône inversé. Il n'existe pas d'autre exemple dans l'architecture Grandmontaine de ce type de distinction pour une piscine liturgique. En général, les deux bacs sont identiques.

Des traces de peintures murales à l'intérieur de la chapelle sont signalées dans le relevé effectué par Louis MORIZE en 1871. Un dessin sur papier calque montre une représentation d'un Christ et peut-être de la croix de Grandmont. Ces vestiges n'ont pu être précisément repérés et n'ont pas fait l'objet archéologiques. d'autres recherches Néanmoins, les enduits intérieurs sont revêtus de joints de fausse-coupe; un grand appareillage sur les parements verticaux dessiné en joints de teinte blanc cassé, et en petit appareillage pour l'intrados des voûtes brisées avec des joints ocre-rouge.

A l'extérieur, le chevet comporte quatre colonnettes couronnées chapiteaux décorés de feuilles plates. Les chapiteaux sont recouverts de glacis en pierre de taille finalisant ainsi l'arc-boutement de la partie supérieure du chevet. A leur base, les colonnettes prennent assise sur un piédestal de base carrée, surmonté d'une plinthe moulurée. Un soubassement en parement de pierre de taille, souligné par un bandeau mouluré, vient assoir l'ensemble du chevet. Chacune des baies du chevet est refermée par une grille en fer forgé scellée sur les tableaux et voussures extérieurs. L'aspect extérieur est resté celui d'origine en parements de pierre de taille calcaire de petit appareil. Les façades Nord et Sud sont habillées en grès avec un appareil régulier de plus grande dimension.

De même, les parements visibles l'ancienne nef, dans le prolongement de la chapelle, conservent cet aspect en pierre de taille de grès. A l'emplacement de la nef supprimée, est aménagée une grande cave voûtée en plein-cintre. Celle-ci est construite en gros appareillage de pierre et s'élève à mi-hauteur. Ses dimensions intérieures sont de 19,20 m de longueur sur 4,65 m de largeur. On y accède par une porte latérale voûtée ; une autre ouverture y est aménagée dans l'axe longitudinal à l'extrémité Ouest. L'entrée latérale de la cave réalisée à la fin du XVIème siècle recevait un parement en contre-mur en appareil de pierre calcaire sur les piédroits et le recouvrement plein-cintre.

A chaque extrémité de l'abside semi-circulaire, des massifs de maçonnerie de moellons aux arrachements spécifiques indiquent la présence d'un ancien contrefort côté Nord appareillé en grès, et le vestige d'une façade de corps de logis disparu sur le côté Sud de la chapelle.

Sur le mur de refend Ouest, séparant la chapelle du reste de la nef supprimée, est aménagée en partie supérieure une niche surmontée d'un fronton et flanquée de part et d'autre d'ailerons à volutes. L'ensemble du décor en plâtre prend assise sur une large corniche complétée sous le larmier par deux modillons ouvragés. La corniche se prolonge à chaque extrémité par un cordon en demi tore formant bandeau. Cette niche donnait du côté de l'ancienne « salle d'armes », aujourd'hui supprimée, aménagée dans l'ancienne nef lors de la transformation du prieuré en château au XVIème siècle.

Une porte, aux piédroits et linteau cintré en pierre, est aménagée au niveau de l'extrados de la cave donnant accès au niveau supérieur de la chapelle où était installée une tribune. Celle-ci a aujourd'hui disparu. Il n'en subsiste que la poutre maîtresse en chêne ainsi que quelques lambourdes qui recevaient un plancher bois.

Sur la façade Sud, un autre passage permet d'accéder au niveau de l'extrados de la voûte de la cave. Le vestige d'un parement de brique incliné sur la droite de cet accès indique la présence d'une ancienne voûte en berceau rampant qui devait couvrir l'escalier d'accès à la tribune de la chapelle. En contrebas, un second accès plus récent, aménagé contre le mur de refend, permet d'apporter une entrée directe au chœur de la chapelle conservée. La datation de cette porte n'est pas connue mais sa réalisation remonte vraisemblablement aux changements de propriété du XVIème siècle.

La charpente de la chapelle se compose de chevrons portant fermes en chêne. Leur écartement est de 50 cm. Les chevrons prennent directement appui sur les arases en maçonnerie de la chapelle, et sont renforcés à leur base par des jambettes et des blochets partiellement encastrés dans les reins de voûte.

Un entrait retroussé assemble les chevrons à mi-hauteur de charpente de manière à échapper au voûtement en berceau de la chapelle, affleurant le point supérieur de l'extrados de la voûte. Les fermes sont visiblement dépourvues de poincons et l'assemblage des chevrons au niveau du faîtage semble être traité par enfourchement mi-bois. La charpente de la partie semi-circulaire du chevet est composée d'une enrayure à hauteur des entraits retroussés, et contreventée par contrefiches. Les chevrons sont assemblés au niveau de l'épis de faîtage par des coupes en aueue de billard.

L'ensemble de la chapelle est recouvert d'une toiture en tuiles plates dont les abouts débordent largement de la façade. La toiture à deux pans réguliers se termine en croupe semi-circulaire au droit du chevet. La couverture est dépourvue d'ouvrage de recueil d'eaux pluviales et ne semble pas en avoir été équipée par le passé. Les abouts de chevrons sont visibles en sous-face de la toiture, servant directement de support au liteaunage de la couverture en tuiles plates. La face inférieure des chevrons est légèrement courbée pour en affiner le profil.

## Les murs d'enceinte

L'enceinte de l'ancien château de plan quasiment carré correspond à l'emprise du domaine du prieuré d'origine. Elle est délimitée par des murs épais d'environs 3,50 m de haut en appareil de grès ou parement de pierre mixte. Sur les faces extérieures, des harpages de chaîne verticale en pierre de taille viennent structurer ces murs à intervalle régulier d'environ 3.20 m de long. Un bandeau continu, légèrement en saillie par rapport au parement en pierre et composé de trois rangées de briques, souligne, à plus ou moins un mètre du niveau des fossés, le soubassement du mur avec un léaer fruit. Les abords extérieurs immédiats étaient aménagés en douves. Les vestiges en sont encore visibles sur les côtés Nord et Ouest avec des fossés en partie marécageux.

Les tours carrées qui flanquaient les murs d'enceinte aux angles et au centre des élévations Nord et Sud ont quasiment toutes disparu. Seules subsistent les vestiges de la tour centrale Nord, celle à l'Est transformée en étuve, et des ruines à l'angle Nord-est.

L'accès principal du domaine se fait dans l'axe du mur occidental par une porte partiellement en ruine. L'entrée est en saillie par rapport au mur d'enceinte et surplombe le fossé franchi par un pont en pierre de grès composé d'un arc en plein-cintre. De la porte d'entrée, il ne reste qu'une pile en pierre de taille et la partie Sud-ouest du mur en saillie se raccordant sur l'enceinte. Deux meurtrières sont encore en place; la première dans la pile de gauche jumelée avec une embrasure intérieure pour assurer un tir frontal, la seconde à l'angle du mur latéral pour permettre le tir de flanquement.

La tour centrale Nord présente également une structure saillante par rapport aux murs d'enceinte, sur un plan rectangulaire, avec des murs massifs en parement de pierre mixte. Les façades extérieures sont élevées avec un léger fruit.

La tour d'angle Nord-est, aux dimensions plus importantes, est en grande partie en ruine. La façade latérale en saillie sur le fossé Nord présente elle aussi une meurtrière en son centre avec une embrassure extérieure appareillée en pierre de taille.

Un accès secondaire dans l'axe du mur d'enceinte Est existe et permettait d'atteindre l'ancien moulin aux abords immédiats du site, à proximité d'un cours d'eau. Les piliers de cette porte, appareillés en parement de pierre mixte, ont conservé les gonds des anciennes gilles supprimées. Aujourd'hui, la commune de Poigny-la-Forêt a bénéficié de la mise en place d'une nouvelle arille à barreaudage en fer forgé à deux battants permettant de sécuriser le site sur cette entrée.

## Le pavillon des étuves

Aménagé dans l'ancienne tour Est à proximité de la porte d'entrée secondaire, ce pavillon présente un plan rectangulaire à sa base et en saillie extérieure par rapport au mur d'enceinte. Appareillées en pierre de la même manière que les autres ouvrages de défense, les façades extérieures également un léger fruit. Plusieurs meurtrières pour le tir frontal et de flanquement sont repérables malgré l'état de ruine avancée de la tour. Le recouvrement de la tour, en maçonnerie de même nature, est à peine perceptible en raison de la végétation abondante qui s'y est développée.

Une entrée a été aménagée depuis la façade intérieure composée de piédroits alternant les parements en pierre de taille et brique, et d'un linteau composé de pierre de taille surmonté d'un arc de décharge en brique.

L'intérieur entièrement appareillé en parements de brique est recouvert d'une voûte en berceau de forme ovale. Le centre en est percé par un conduit vertical. Chaque angle intérieur de la tour est aménagé en niche circulaire recouverte par une coupole. Celle de l'angle Sud-ouest a été recomposée en four à pain avec une demi-voûte hémisphérique surbaissée. Une cheminée a été aménagée au droit de ce four dans la voûte en berceau d'origine. Sur son axe transversal, les murs, percés par des accès de part et d'autre, épousent également une forme demi-cylindrique. Les trumeaux entre chacune des niches sont eux aussi légèrement courbés.

Le sol, en terre naturelle, est jonché de gravats de pierres éboulées.

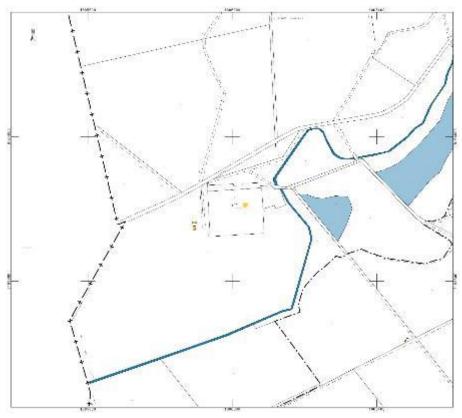
#### Vestiges des communs

A l'intérieur de l'enceinte même, quelques rares vestiaes subsistent encore. Perpendiculairement à la façade Sud de la chapelle, et dans le prolongement à 35 m de distance de l'arrachement de maconnerie visible à proximité du chevet, un mur pignon en maçonnerie en appareillage de grès s'élève sur deux niveaux. Une baie au premier étage y était manifestement en place. Cette élévation reste le seul vestige des communs clairement identifiable. Ce mur, partiellement conservé, devait être à l'une des extrémités du corps de bâtiment constituant l'aile Est du cloître accolé à la chapelle.

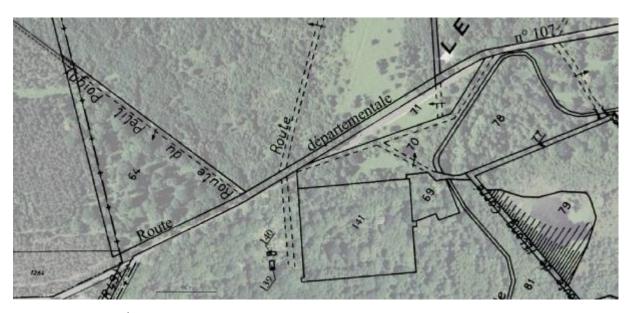
Un long soubassement apparaît à peine au milieu de la végétation, perpendiculairement au mur pignon précédemment évoqué, et parallèlement à l'ancienne nef du prieuré. Il s'agit vraisemblablement d'un vestige de façade du corps de bâtiment Sud de l'ancien cloître.

Enfin, à peine perceptible dans les broussailles, un monticule rectangulaire dans le prolongement Ouest de l'ancienne nef laisse imaginer la présence de fondations d'un ancien corps de logis.

En dehors de l'enceinte de l'ancien prieuré, sur la parcelle contigüe à l'Est, subsistent les ruines de l'ancien moulin encore en activité à fin du XIXème siècle. Il en reste essentiellement les digues en gros appareillage de grès et les vestiges de murs et de piliers d'une large porte qui donnait accès au moulin lui-même. Entre les ruines de l'ancien moulin et le mur d'enceinte Est, un bassin aux parois en parement de pierre de taille est conservé. Ш servait vraisemblablement à la laminerie d'étain installée dans le moulin du Petit Poigny au XIXème siècle.



Cadastre existant



Cadastre et photo aérienne







Chapelle vue Sud-est



Chapelle et vestiges de la nef, vue Sud.



Cave, entrée Sud



Cave, façade Ouest



Cave, vue intérieure









Vue intérieure du chevet.



Chapelle, vue Sud-ouest.



Armoire liturgique Nord-est

Chapelle, mur refend Ouest.



Piscine à deux bassins Sud-est



Voûtes de la chapelle





Chapelle, vue Est.



Chapelle, vue Ouest.



Abouts de chevrons de la toiture.



Toiture de la chapelle – Chevrons



Assemblage chevron – Blochet



Chapelle – Vue de la charpente



Etuve Est – Façade Ouest



Pavillon des étuves – Vue Nord-est



Pavillon des étuves – Façade Sud



Pavillon des étuves – Façade Nord

P. BORTOLUSSI A.C.M.H





Pavillon des étuves – Façade ouest et porte d'entrée



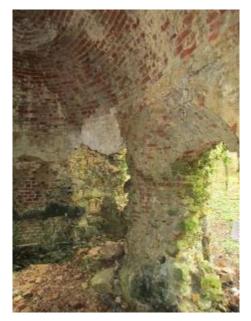
Vue de la voûte en berceau.



Vue vers le Nord



Four à l'angle Sud-est







Mur d'enceinte extérieur Est



Angle extérieur Nord-est en ruine.



Mur d'enceinte intérieur Est.



Mur d'enceinte intérieur – Etuve Est.



Porte est et nouvelle grille





Mur d'enceinte intérieur Sud.





Mur d'enceinte extérieur Sud







Mur d'enceinte extérieur Ouest



Mur d'enceinte extérieur Ouest.



Porte intérieure Ouest



Porte extérieure Ouest



Pont Ouest





Mur d'enceinte Ouest - Vue intérieure





Mur d'enceinte extérieur ouest et angle Nord-ouest





Mur d'enceinte extérieur Nord.



Tour centrale – Mur d'enceinte Nord



Tour centrale Nord



Mur d'enceinte extérieur Nord



Tour d'angle Nord-est



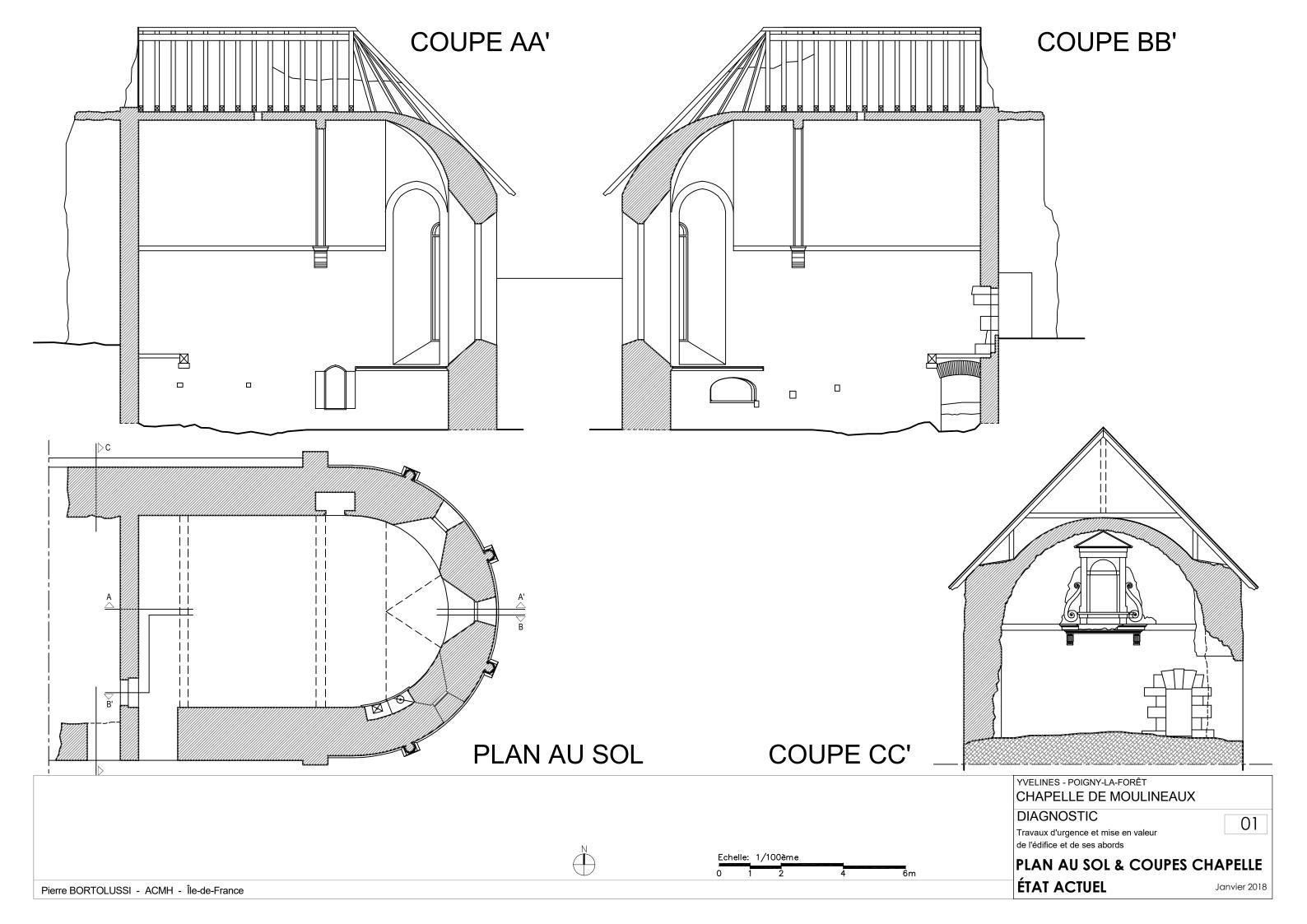


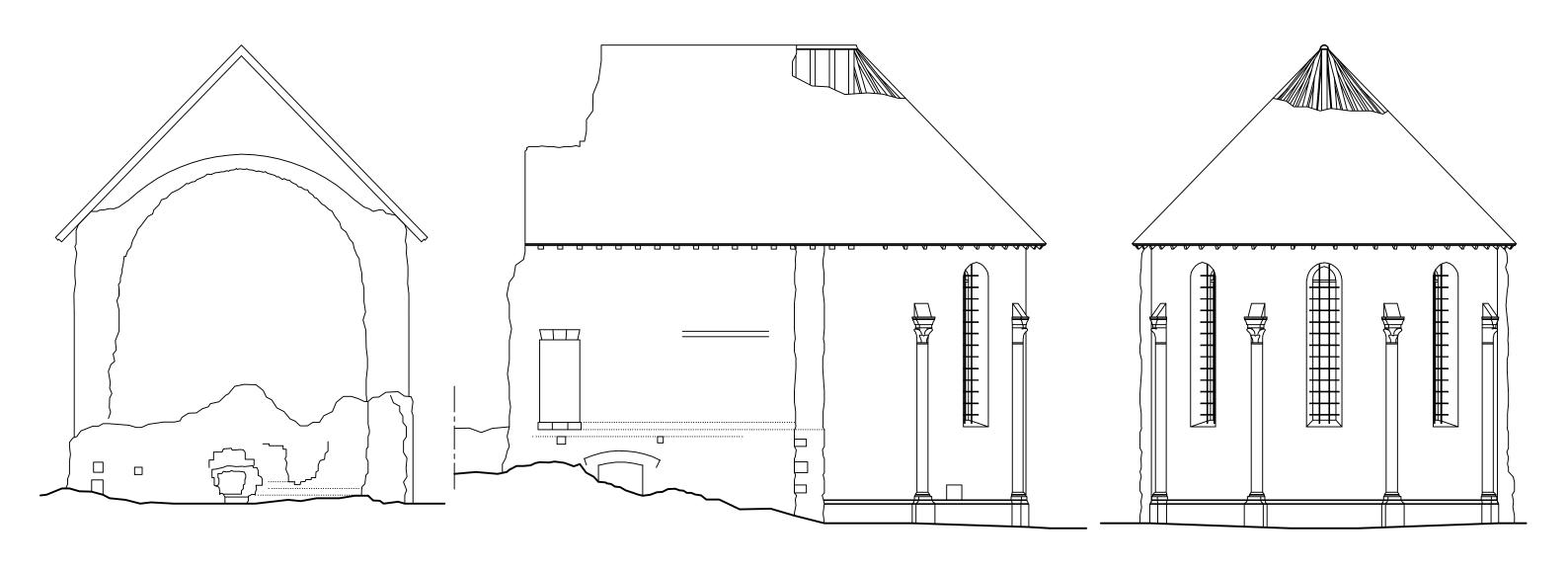


Mur d'enceinte intérieur Nord.



Tour centrale Nord – Vue intérieure



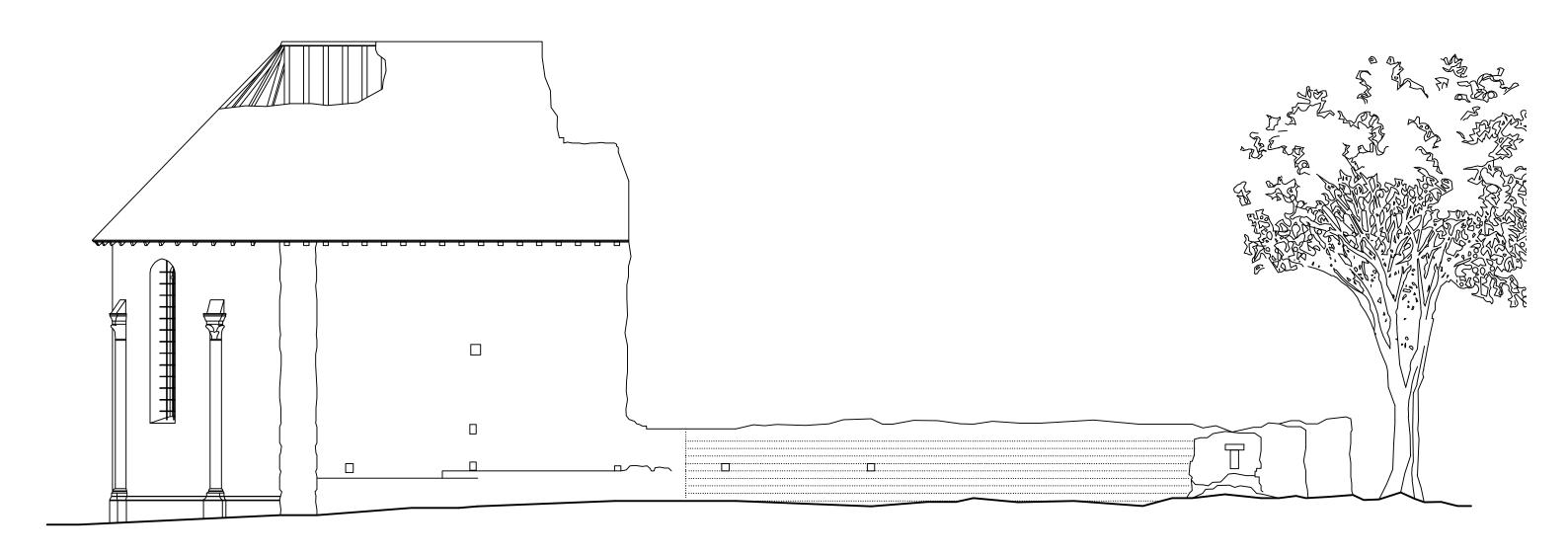


**ELEVATION OUEST** 

**ELEVATION SUD** 

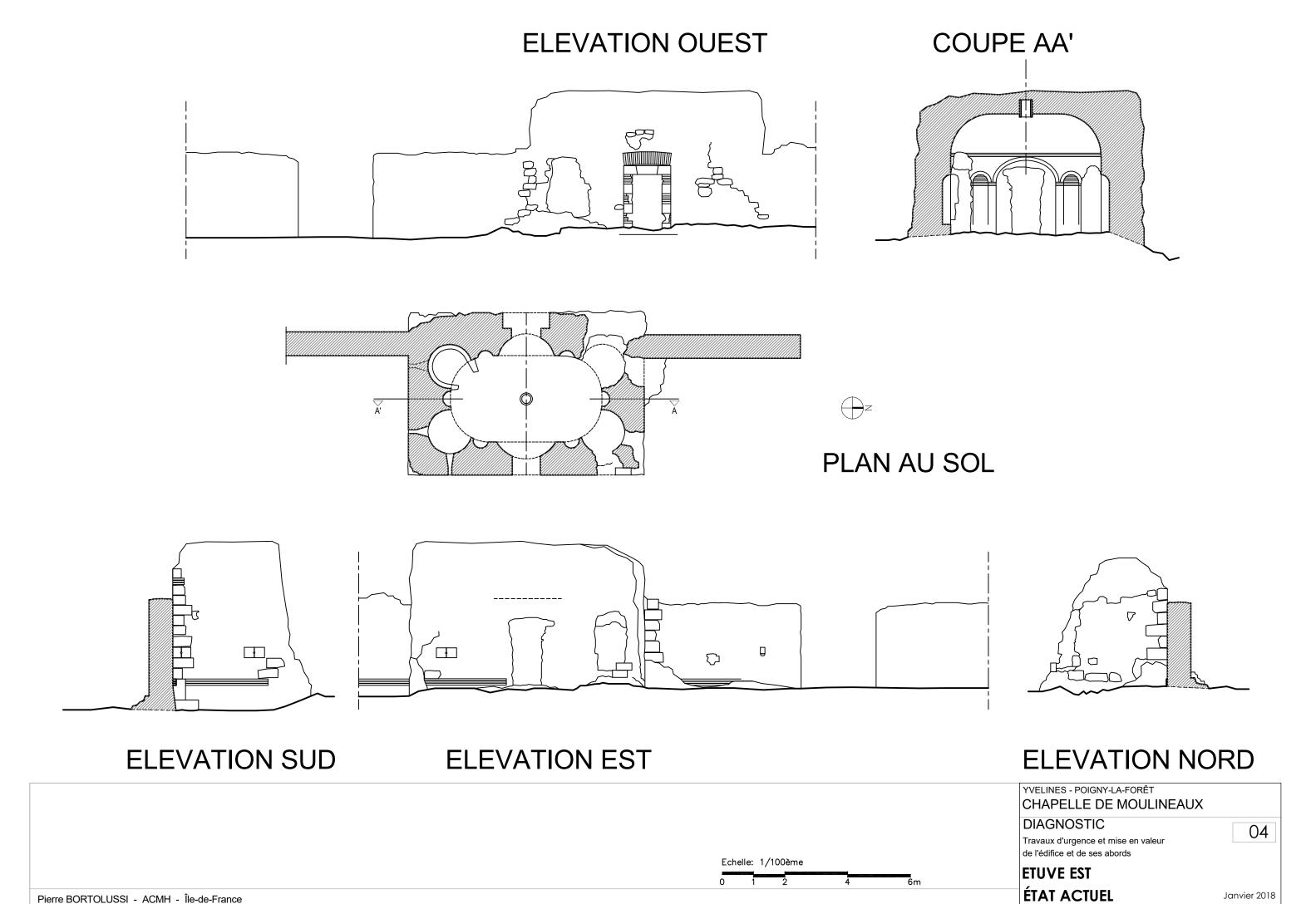
**ELEVATION EST** 





# **ELEVATION NORD**





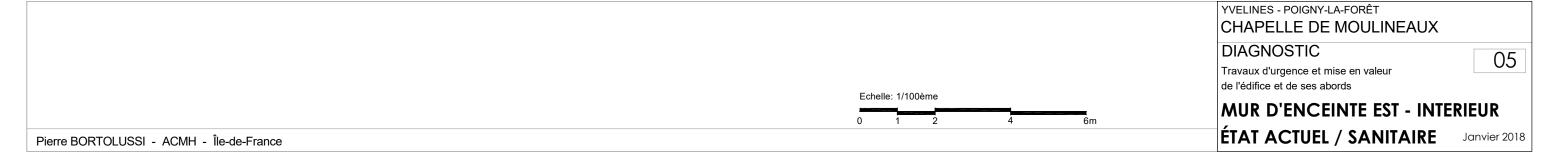
Pierre BORTOLUSSI - ACMH - Île-de-France

Janvier 2018

## MUR D'ENCEINTE EST / ELEVATION INTERIEURE



Plan masse / repérage photos





## MUR D'ENCEINTE SUD / ELEVATION INTERIEURE



# Plan masse / repérage photos



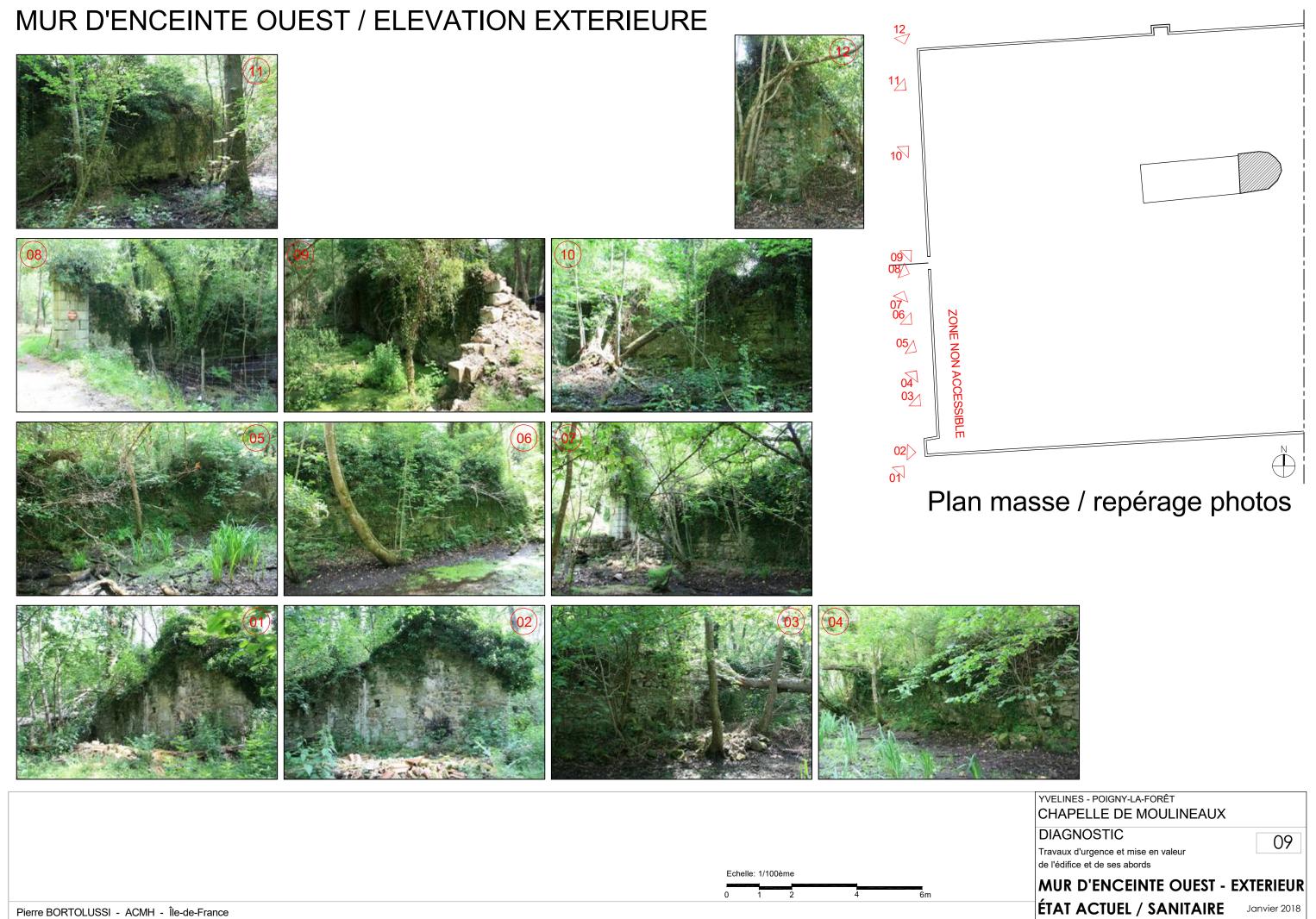
# MUR D'ENCEINTE SUD / ELEVATION EXTERIEURE √<sub>03</sub>02 √01 07 06 05 704 10 709 08 Plan masse / repérage photos YVELINES - POIGNY-LA-FORÊT CHAPELLE DE MOULINEAUX

DIAGNOSTIC

Travaux d'urgence et mise en valeur de l'édifice et de ses abords

MUR D'ENCEINTE SUD - EXTERIEUR ÉTAT ACTUEL / SANITAIRE Janvier 2018

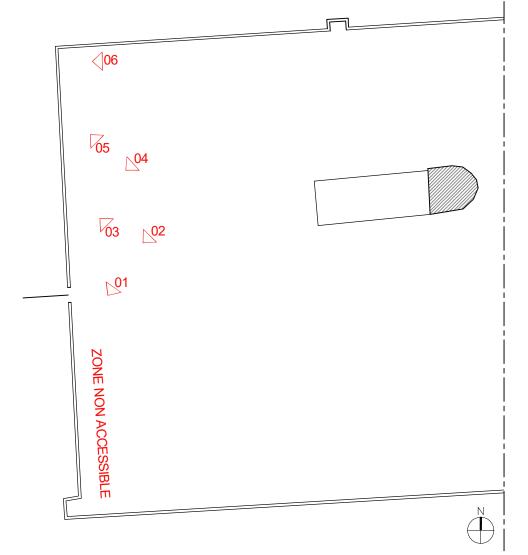
80



Pierre BORTOLUSSI - ACMH - Île-de-France

## MUR D'ENCEINTE OUEST / ELEVATION INTERIEURE





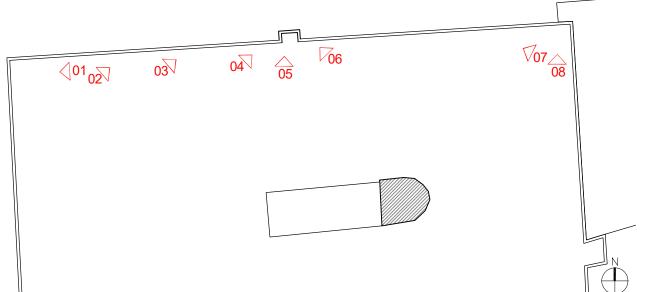
Plan masse / repérage photos



Echelle: 1/100ème
0 1 2 4 6m

## MUR D'ENCEINTE NORD / ELEVATION INTERIEURE









Plan masse / repérage photos

Echelle: 1/100ème
0 1 2 4 6m

YVELINES - POIGNY-LA-FORÊT
CHAPELLE DE MOULINEAUX

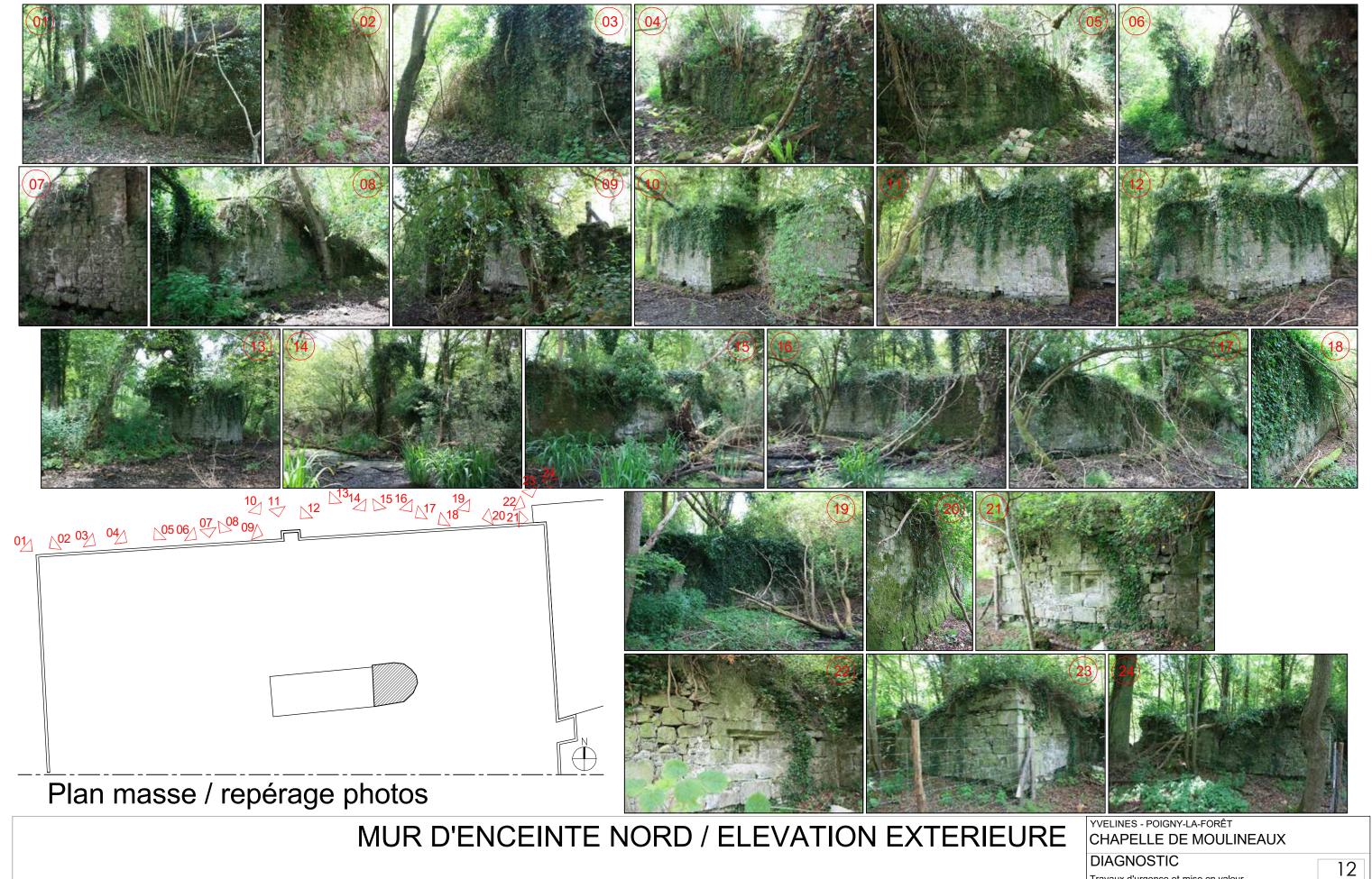
DIAGNOSTIC

Travaux d'urgence et mise en valeur de l'édifice et de ses abords

MUR D'ENCEINTE NORD - INTERIEUR ÉTAT ACTUEL / SANITAIRE Janvier 2018

11

Pierre BORTOLUSSI - ACMH - Île-de-France



DIAGNOSTIC

Travaux d'urgence et mise en valeur de l'édifice et de ses abords

MUR D'ENCEINTE NORD - EXTERIEUR ÉTAT ACTUEL / SANITAIRE Janvier 2018

Pierre BORTOLUSSI - ACMH - Île-de-France

#### **ETAT SANITAIRE**

Le prieuré a régulièrement été décrit en mauvais état dans plusieurs rapports anciens ou plus récents. Son changement de destination depuis le XVIème siècle, puis surtout son abandon progressif à partir de la fin du XIXème siècle, vont entraîner les profondes modifications précédemment décrites et la destruction de la quasi-totalité des corps de bâtiments présents sur le domaine. Aujourd'hui, plusieurs désordres importants sont à déplorer.

#### La Chapelle

Une végétation abondante se développe en pied du chevet et du chœur de la chapelle. La commune a déjà entrepris de défricher abords laraement aux immédiats monument pour éviter toute chute intempestive d'arbres pouvant être fatale à sa préservation. La végétation est cependant envahissante, encore largement particulier sur les murs gouttereaux du chœur avec un lierre qui s'est développé de façon importante jusqu'à gagner la toiture et l'endommager. Les racines se sont fichées en profondeur dans les interstices et joints des parements de maconneries iusau'à désorganiser localement en profondeur les appareillages en pierre de taille.

Sur l'extrados de la voûte de la cave ayant remplacé l'ancienne nef, la végétation y a également proliféré avec de nombreux arbres qui ont pris racine. Les parements en grès des façades partiellement conservées sont globalement déjointoyés. Les accès Sud et Ouest ont perdu leur appareillage de pierre calcaire constituant leur encadrement.

Le chevet reste relativement mieux préservé avec un parement de pierre de taille homogène; les baies et les colonnettes engagées ont conservé leur décor et dispositions d'origine. Le soubassement et la partie inférieure des élévations sont marqués par l'humidité et la prolifération de lichens et de mousse.

La toiture a énormément souffert; partiellement éventrée, notamment tout autour de l'épis de faîtage, la couverture n'assure plus la mise hors d'eau de l'édifice et menace même de s'effondrer.

La commune est intervenue récemment en faisant poser des bâches sur l'ensemble de la couverture pour en assurer l'étanchéité provisoire.

Malgré son état d'usure avancée, détérioration de la toiture ne semble pas avoir trop fragilisé le voûtement de la chapelle. En revanche, la charpente en chêne présente de nombreux signes de fatigue; la croupe semi-circulaire du chevet est en partie haute mise à nu et les assemblages entre les chevrons inexistants. Les bois sont majoritairement hors d'usage. Seuls les chevrons portant fermes des rampants droits montrent des éléments de charpentes en meilleur état avec des assemblages homogènes (blochets jambettes en pied de charpente, entraits retroussés en partie médiane de charpente). Le faîtage ne paraît pas être continu sur l'ensemble de la toiture avec des pannes faîtières absentes.

A l'intérieur de la chapelle, les parements verticaux en enduit plâtre et chaux sont très largement recouverts de lichens et de traces d'humidité. L'ensemble des parties inférieures a subi des actes de vandalisme avec l'inscription de graffitis en tout genre (peinture, engravure). Le badigeon dessinant un grand appareillage en fausse-coupe s'en trouve altéré, voire même effacé. Les enduits sont localement endommagés mais restent relativement homogènes. Ceux de la voûte en berceau et de la voûte d'arrêtes de l'abside sont curieusement mieux conservés malgré l'altération du badigeon de teinte ocre dessinant un petit appareillage de fausse-coupe. Des fissures sont cependant repérables au droit des voussures des baies élancées du chevet, se prolongeant ensuite sur les voûtains. La tenue des enduits a davantage souffert à proximité du mur refend refermant la chapelle ainsi que sur la voûte en berceau. Les deux niches à chaque extrémité de l'abside, composant une armoire liturgique et une piscine, sont marquées par de profondes épaufrures ou pierres manquantes. Une partie des claveaux en pierre de taille du cintre surbaissé de la piscine a ainsi disparu.

L'accès supérieur aménagé dans le mur refend, aujourd'hui sans fermeture, fut un temps condamné par un mur en parement de brique. La partie inférieure y est encore en place. La tribune qui surplombait la chapelle a disparu. La poutre maîtresse et quelques lambourdes permettent d'en repérer l'ancienne disposition. Les trous de scellement des lambourdes manquantes sont localisables dans le parement en pierre.

Le sol de la chapelle en terre naturelle est de forme irrégulière et recouvert de quelques éboulements de pierre. Aucun vestige de revêtement de sol ancien n'a pu être repéré en l'état.

#### Les murs d'enceinte

Les murs de courtine délimitant le domaine subissent de nombreuses altérations à des degrés d'importance variable suivant leur localisation. De manière générale, les dégradations repérables sont les suivantes :

- Développement important de végétation altérant systématiquement les parements et les arases de maçonnerie. Les appareillages de pierre de grès sont largement déjointoyés en surface, voire localement en profondeur, parfois même d'une stabilité précaire à la limite du déchaussement ou du dévers des maçonneries.
- Développement d'arbres et de la végétation abondante aux abords immédiats des flancs des murs, à l'intérieur du domaine et à l'extérieur dans les fossés. Les arbres ont parfois pris racine dans les maçonneries internes des murs, entraînant fragilisation des structures parement, ou se trouvent quasiment accolés à l'enceinte menaçant ainsi de déverser sur les courtines en cas de fortes intempéries.
- Désordres structurels des parements avec formation localement de brèches dans les murs. Ces altérations profondes présentent des stades d'avancement plus ou moins importants de la brèche des parements extérieurs, sur des surfaces encore limitées à des effondrements plus inquiétants des maçonneries supérieures, ou des portions entières de pans de murs. De façon générale, les murs d'enceinte Nord et Sud se trouvent plus régulièrement touchés par ce type de désordres en raison de l'accessibilité limitée des abords et des fossés qui les bordent.

- Déchaussement des maçonneries de soubassement; de manière quasiment continue sur la périphérie de l'enceinte, les derniers rangs de parements de pierre sont plus ou moins désorganisés, voire désolidarisés de la maçonnerie interne. Cette pathologie peut s'expliquer par le contact constant des sols humides ou marécageux des fossés, ainsi que du terrain intérieur du domaine soutenu par les soubassements.

Plus localement, certains désordres doivent faire l'objet de contrôles spécifiques :

- La porte d'entrée principale Ouest a subi la démolition de l'une de ses deux piles en pierre de taille pour permettre l'acheminement d'engins ou de véhicules de chantier. Le mur contigu formant bastion en saillie sur la douve a connu le même sort.
- Le pont situé au-devant de la porte et donnant l'accès, est composé d'une seule arche en maçonnerie de pierre de grès. Celui-ci est fragilisé et les claveaux extérieurs de la voûte en plein-cintre se sont affaissés. Un arbre, supprimé depuis, avait même pris racine au-devant de la porte.
- Au-devant de la tour centrale Nord, la végétation abondante menace la préservation de la construction. Un grand chêne situé à proximité immédiate de l'un des angles intérieurs pourrait entraîner sa destruction s'il ne fait pas l'objet d'un élagage sérieux.

#### Le pavillon des étuves

En saillie sur le mur d'enceinte Est, la construction déploie plusieurs désordres importants :

- La végétation abondante au pied de la tour, et surtout sur son recouvrement, menace sa stabilité et son étanchéité. Le lierre et les racines des arbustes prises en profondeur dans la maçonnerie fragilisent notamment la structure de la voûte.
- Plusieurs effondrements des parements extérieurs sont à constater; les angles intérieur et extérieur Nord de l'étuve ainsi que l'axe central extérieur présentent des percements volumineux. Les maçonneries adjacentes n'ont pas été sécurisées et sont particulièrement fragilisées. Les alcôves intérieures en parement de briques sont à peine visibles et leur voûtement en coupole menace de s'effondrer.

- La voûte centrale en berceau est également fragilisée compte tenu de la désorganisation des parements qui la supportent. L'angle Nord-est commence à se désolidariser de la voûte avec la présence de fissures inquiétantes.
- Les parements intérieurs sont globalement recouverts de traces d'humidité ou de moisissures en raison de l'humidité constante. Ces détériorations atteignent également l'intrados de la voûte en berceau, et des coupoles des absidioles indiquent la cause possible d'infiltrations d'eau.
- Le sol en terre est jonché de gravats et de pierres éboulées dus aux divers effondrements. Aucun vestige de revêtement de sol n'a pu être repéré en l'état.

De façon générale, la tour est dans un état de ruine avancée et menace de s'écrouler. Une clôture légère en interdit l'accès depuis l'extérieur de l'enceinte, mais les accès non obstrués et les éboulements non protégés, sont autant d'intrusions possibles. Les maçonneries instables sont insuffisamment sécurisées.





Mise hors d'eau de la chapelle







Détails du chevet de la chapelle









Ouverture façade Ouest de la cave



Intérieur de la chapelle



Intérieur chapelle – Altération d'enduit



Chapelle – Vestige de peinture murale



Chapelle – Altérations parois intérieures



Chapelle – Intrados de voûte et décor du mur refend

P. BORTOLUSSI A.C.M.H Février 2018





Chapelle – Altérations de la toiture







Etuve Est – Altérations des parements extérieurs



Etuve Est – Parement façade Sud.



Etuve – Altération de la voûte





Etuve Est – Altérations des parements intérieurs



Mur d'enceinte est – Affouillement du soubassement.



Déjointoiement des parements



Angle Sud-est en ruine



Mur d'enceinte Est Déchaussement des parements



Mur d'enceinte Est Eboulement angle Nord



Mur d'enceinte Est – Eboulement



Mur d'enceinte Sud – Végétation abondante



Mur d'enceinte Sud – Cordon extérieur en briques



Mur d'enceinte Sud – Végétation envahissante



Mur d'enceinte Sud – Eboulement





Pile de la porte Ouest démolie



Pont de l'entrée Ouest affaissé



Mur d'enceinte Ouest – Végétation abondante.



Mur d'enceinte Ouest – Brèche



Mur d'enceinte Nord - Eboulement non sécurisé



Mur d'enceinte Nord – Végétation abondante



Mur d'enceinte Nord – Dévers et déchaussement

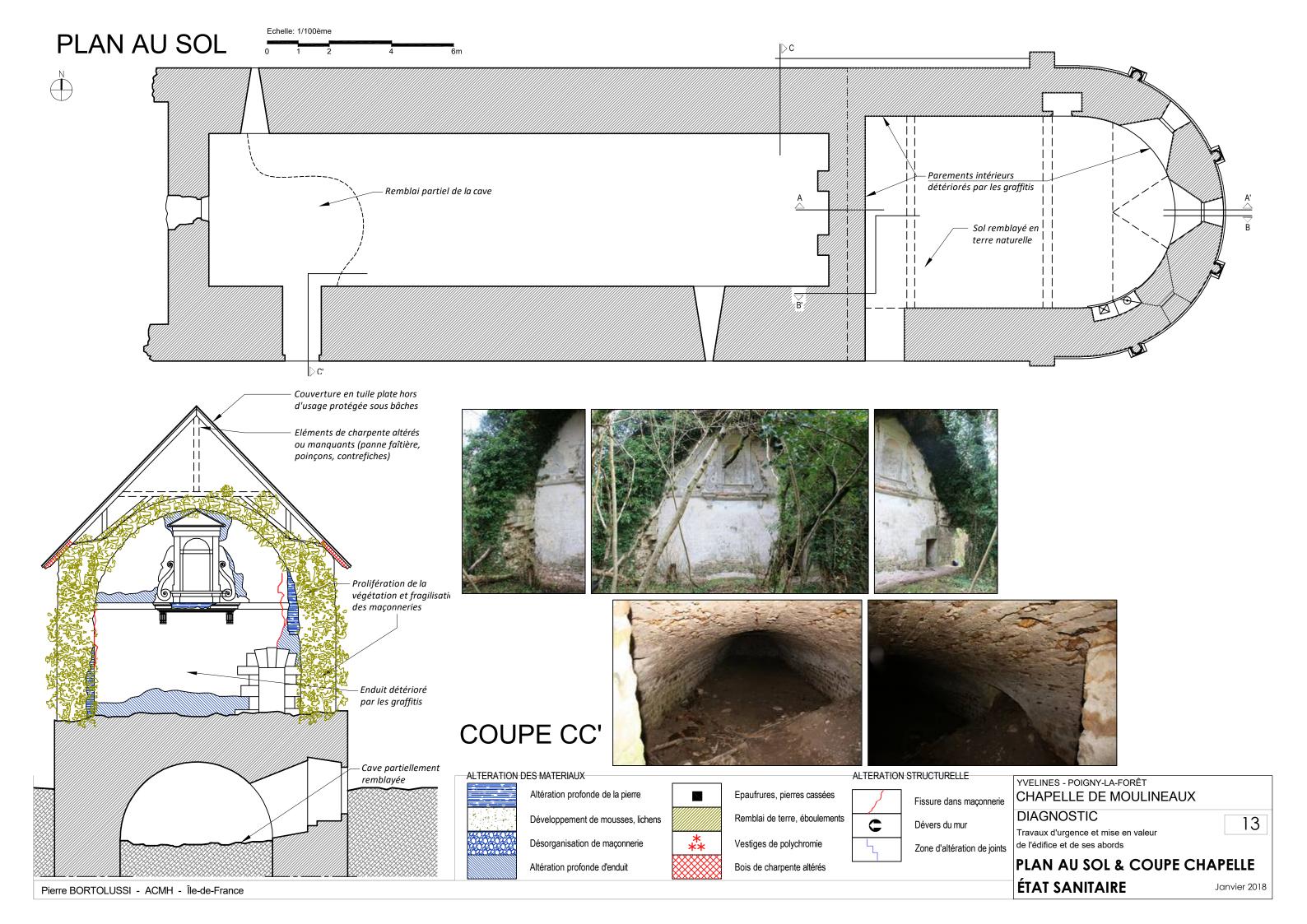


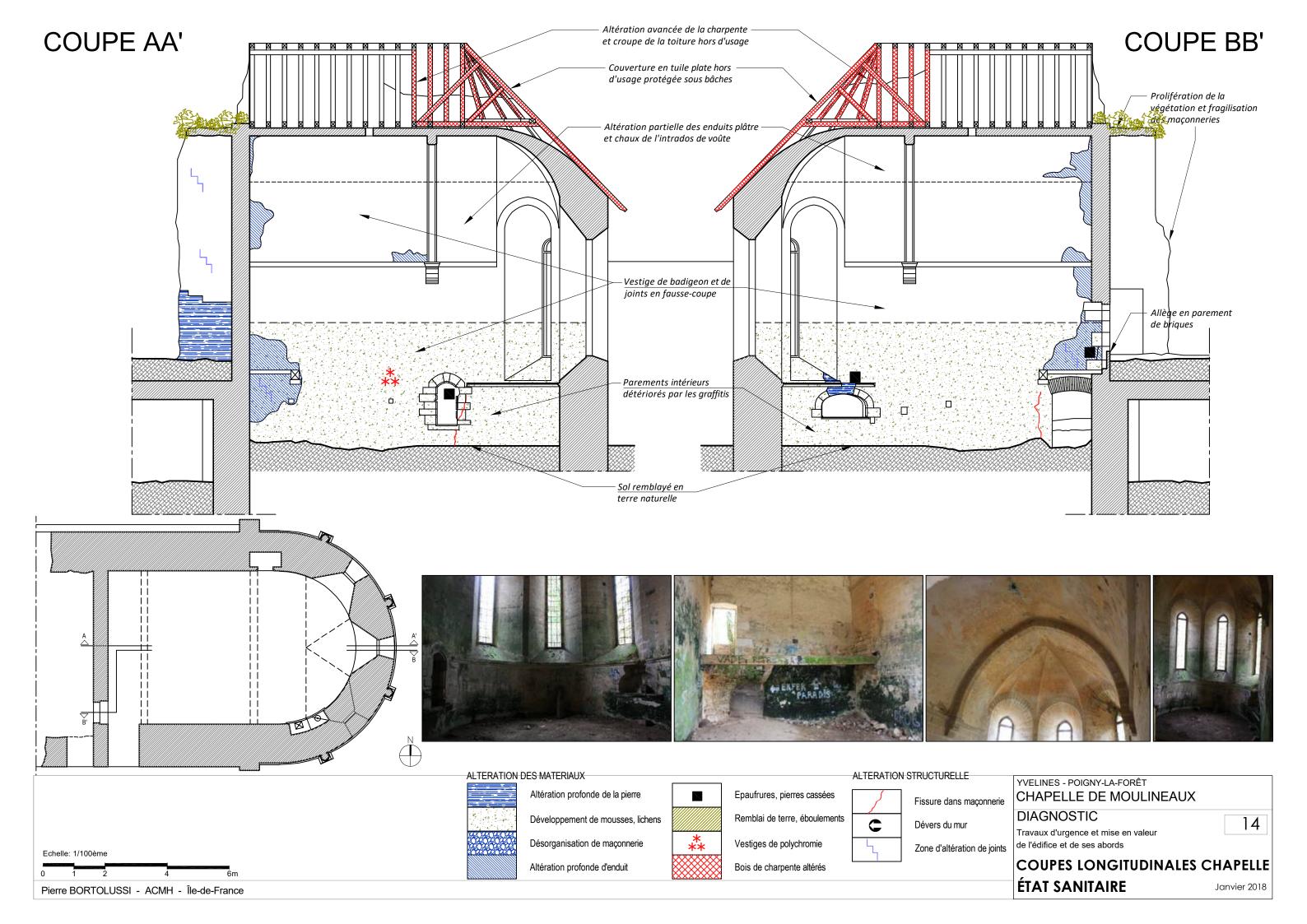
Tour centrale Nord – Arbre à l'angle intérieur



Vestiges de commun non sécurisé



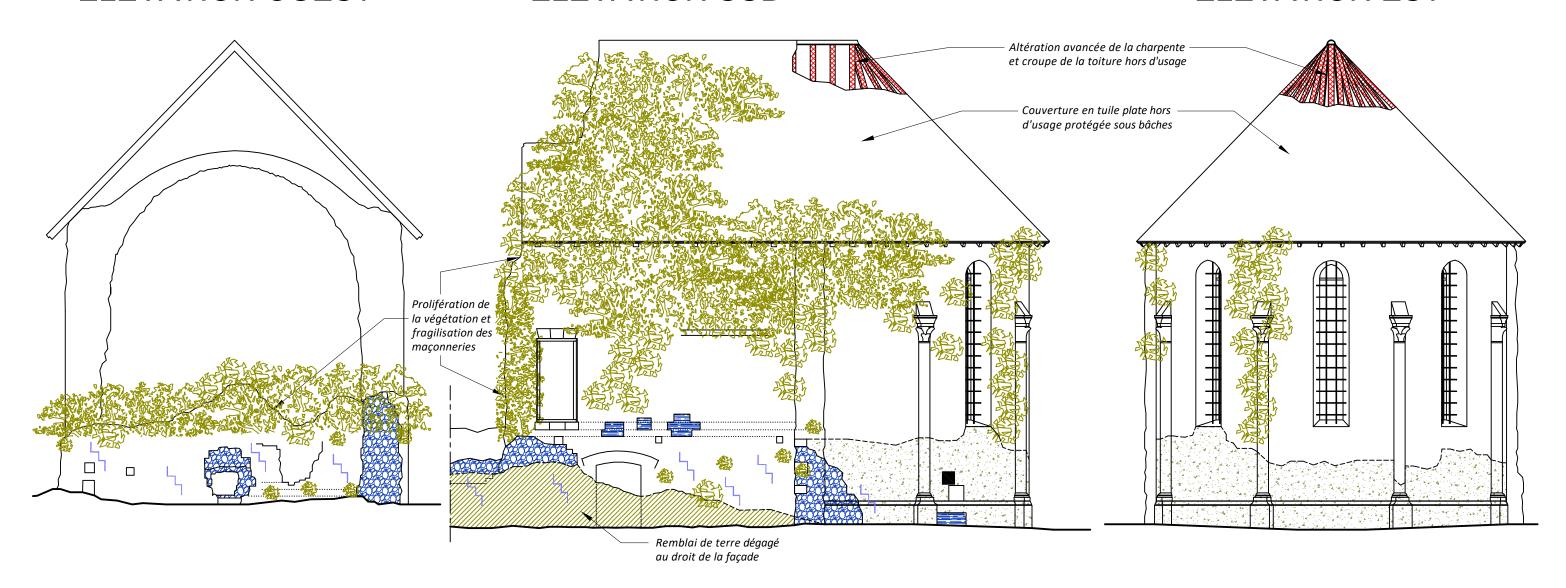




## **ELEVATION OUEST**

## **ELEVATION SUD**

## **ELEVATION EST**



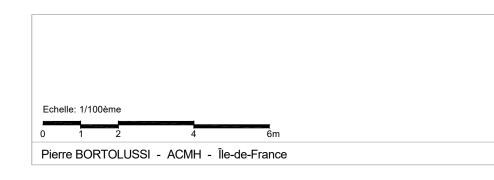












ALTERATION DES MATERIAUX

Altération profonde de la pierre

Développement de mousses, lichens

Désorganisation de maçonnerie

Altération profonde d'enduit

\*\*

Epaufrures, pierres cassées

Remblai de terre, éboulements

Vestiges de polychromie

Bois de charpente altérés

## ALTERATION STRUCTURELLE

Fissure dans maçonnerie

Dévers du mur

Zone d'altération de joints

YVELINES - POIGNY-LA-FORÊT
CHAPELLE DE MOULINEAUX

DIAGNOSTIC

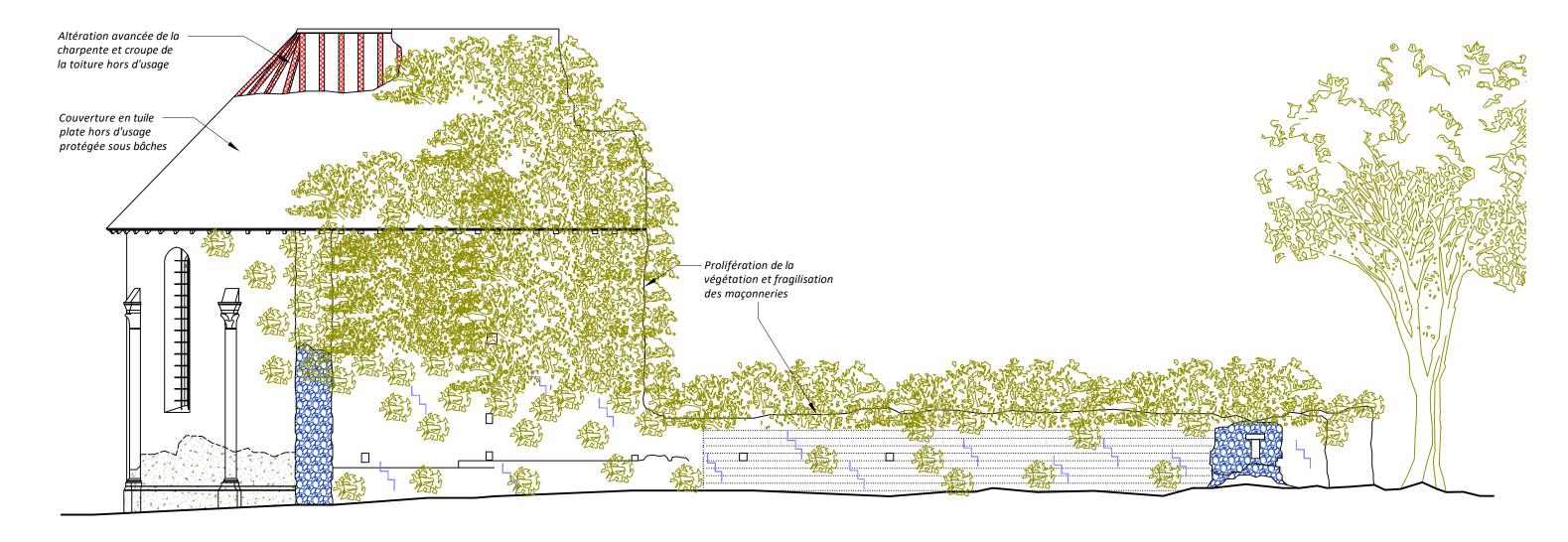
Travaux d'urgence et mise en valeur de l'édifice et de ses abords

FAÇADES CHAPELLE ÉTAT SANITAIRE

Janvier 2018

15

## **ELEVATION NORD**





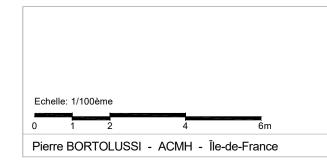


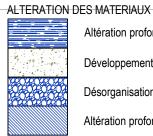












Altération profonde de la pierre

Développement de mousses, lichens

Désorganisation de maçonnerie Altération profonde d'enduit

Epaufrures, pierres cassées

Remblai de terre, éboulements

Vestiges de polychromie Bois de charpente altérés

## ALTERATION STRUCTURELLE

Fissure dans maçonnerie

Dévers du mur

Zone d'altération de joints

### YVELINES - POIGNY-LA-FORÊT CHAPELLE DE MOULINEAUX

DIAGNOSTIC

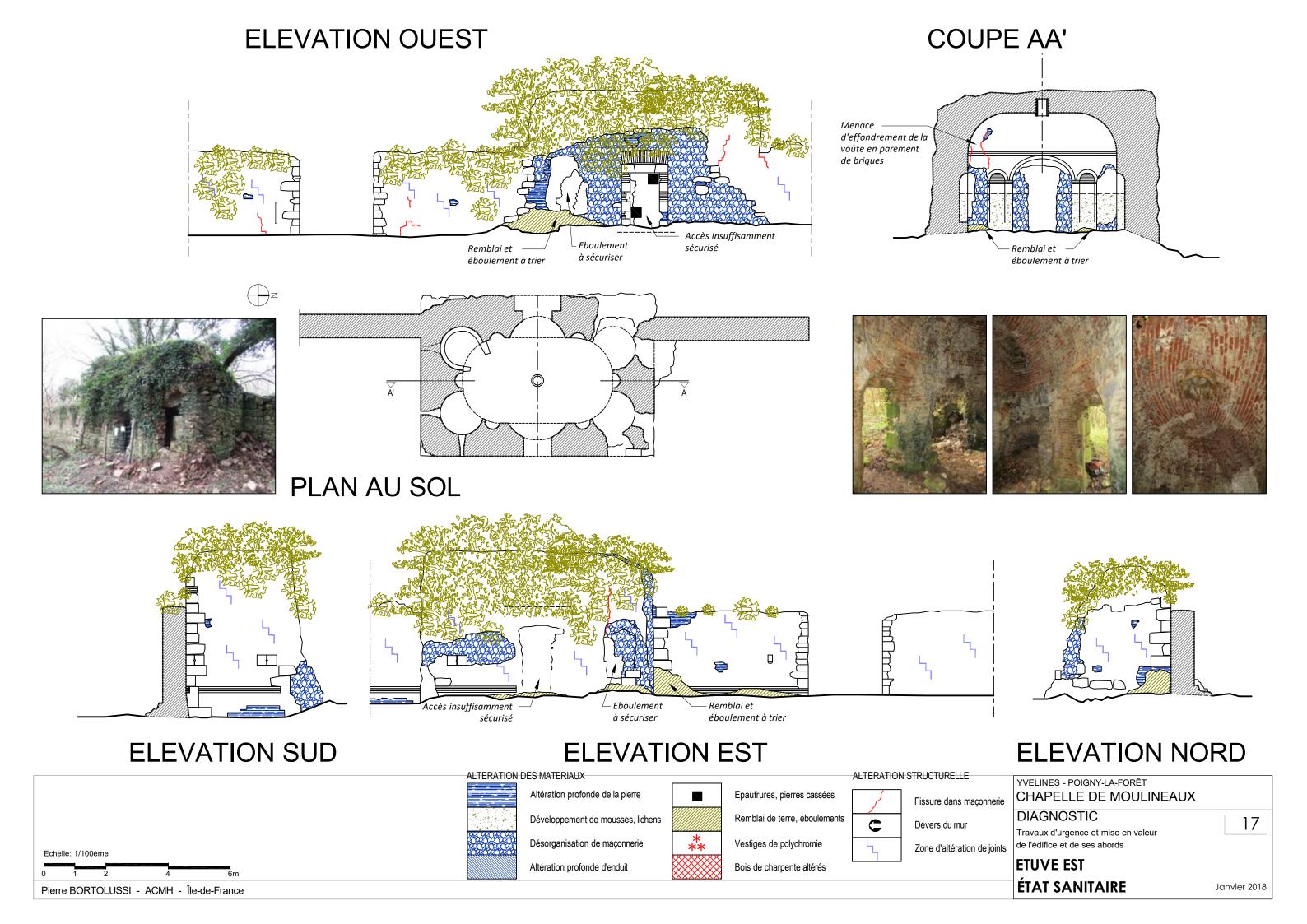
Travaux d'urgence et mise en valeur de l'édifice et de ses abords

FAÇADE CHAPELLE

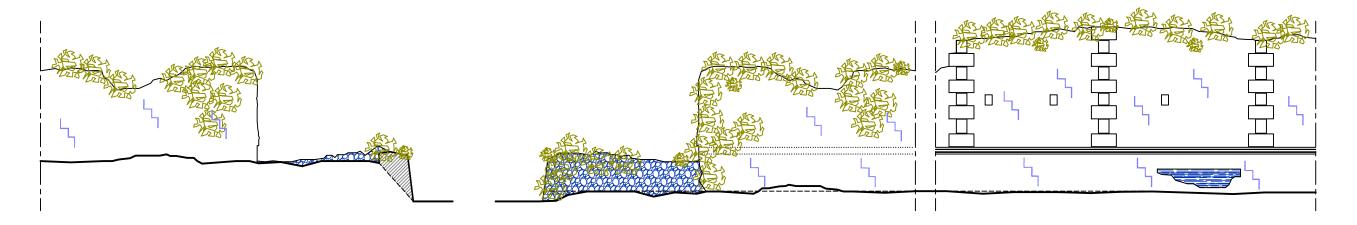
Janvier 2018

16

**ÉTAT SANITAIRE** 

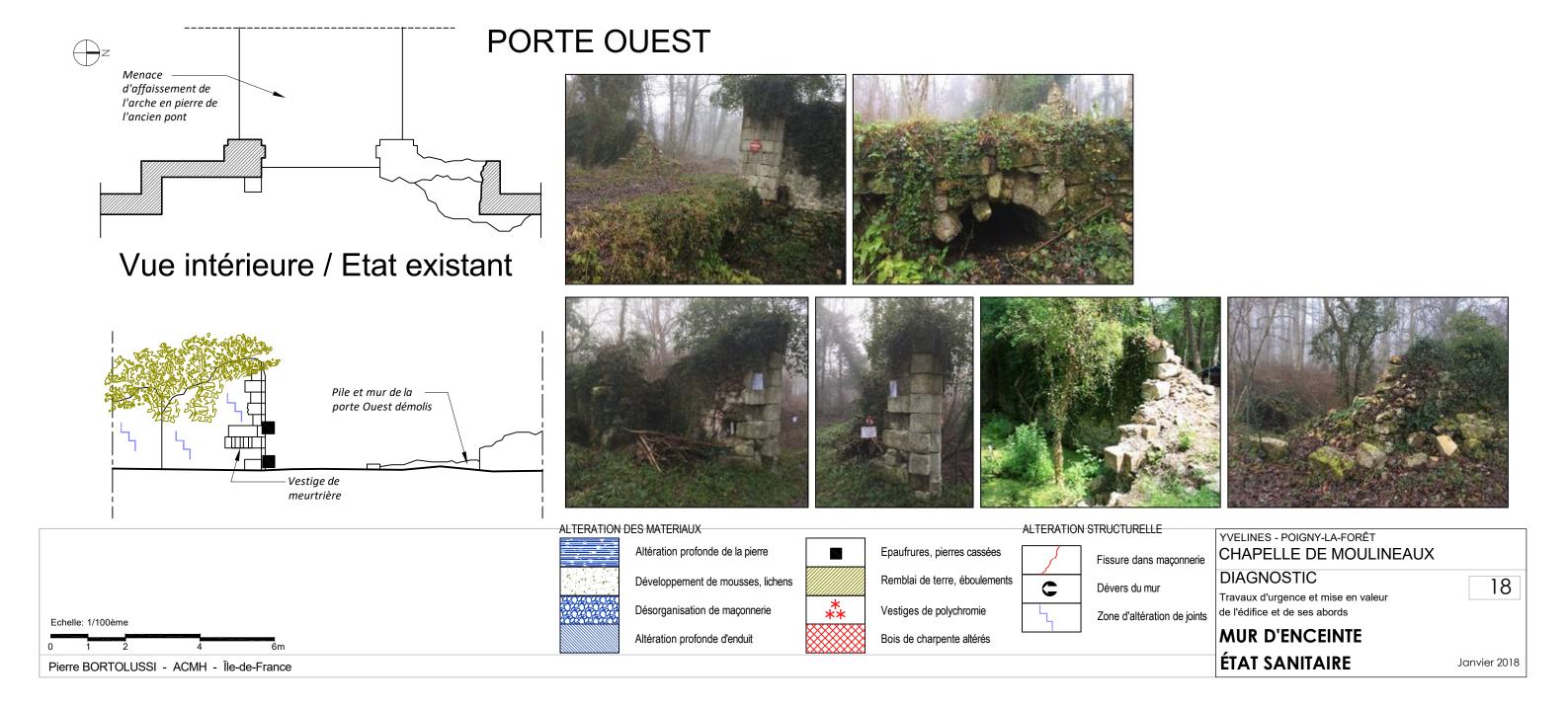


# MUR D'ENCEINTE EST / ELEVATION TYPE



# Vue intérieure - Angle Sud-Est

Vue extérieure - Angle Sud-Est



# PROPOSITION DE PROJET DE RESTAURATION

# Propositions d'intervention d'urgence et mesures conservatoires

Depuis le rachat du domaine par la commune de Poigny-la-Forêt, la chapelle et ses abords se retrouvent dans un contexte beaucoup plus favorable à sa conservation. Un défrichage de grande ampleur a pu être entrepris au printemps 2017 pour assurer à la une meilleure accessibilité et visibilité du site, tout en apportant les premières mesures d'urgence en réalisant un abattage des arbres à risque à proximité de la chapelle.

La toiture de la chapelle a fait l'objet d'un bâchage complet en septembre 2017 afin d'assurer la mise hors d'eau, autant que possible, en attendant de pouvoir envisager sa restauration.

La commune a également bénéficié du don d'une grille à barreaudage en fer forgé qui, une fois redimensionnée aux proportions de l'accès Est sur le mur d'enceinte, a pu être reposée sur les anciennes piles de la porte.

Il reste cependant beaucoup à faire pour garantir la mise en sécurité des monuments existants :

- Les accès de la chapelle doivent être protégés par la mise en place de clôtures efficaces afin d'éviter toute intrusion intempestive sur le site. Il en va de même pour les passages de la cave laissés libre d'accès. Un abattage d'arbres complémentaires s'avère également nécessaire, en particulier à proximité immédiate de l'ancienne nef et en partie supérieure sur l'extrados de voûte de la cave.
- Le pavillon des étuves doit faire l'objet de mesures d'urgence pour éviter l'aggravation de son état de ruine. La voûte en berceau ainsi que les coupoles des absidioles devront être mises sous étaiement pour en assurer la stabilité. Un assemblage de chandelles et de cintres en charpente bois, avec un platelage en voligeage de sapin et une protection du support par l'intermédiaire d'un feutre anticontaminant, sera installé à l'intérieur de la tour.

Des palissades supplémentaires avec un périmètre de sécurité à respecter autour de la tour devront être installées, posées à l'intérieur et à l'extérieur du domaine.

- <u>La porte d'entrée Ouest</u> du domaine doit également demander une protection supplémentaire par la mise en place de palissades au-devant de l'accès. Le pont fragilisé devra être consolidé provisoirement par la pose de risbermes pour le protéger des affouillements par l'eau provenant des marécages.
- <u>Au-devant des murs d'enceinte</u>, aux endroits où les effondrements sont les plus prononcés, l'installation de palissade à l'extérieur du domaine permettait d'éviter tout risque d'intrusion et d'accident.
- Dans l'enceinte de l'ancien prieuré, <u>le mur pignon de l'un des anciens communs</u> doit également faire l'objet d'une mise en sécurité. Son état de ruine avancée nécessite la pose d'une clôture avec un périmètre de sécurité à respecter.
- <u>Le nettoyage des fossés</u> est à prévoir afin de mieux drainer l'humidité du site.

# Propositions de restauration, conservation et mise en valeur

Les propositions énumérées ci-dessous, pour permettre la conservation des différents ouvrages de l'ancien prieuré, pourront être traitées en plusieurs phases de travaux de manière à planifier un ordre de priorité en fonction de leur degré d'urgence.

#### La chapelle

Monument majeur de l'ancien prieuré à sauvegarder, la chapelle doit prioritairement faire l'objet d'une remise hors d'eau définitive en proposant la réfection générale à neuf de la toiture.

Pour se faire, un échafaudage complet extérieur surmonté d'un parapluie devra être installé pour permettre les travaux dans des conditions optimales. La charpente en chêne, non accessible en l'état, devra être relevée en détail afin de définir les éléments pouvant être conservés ou consolidés par entures et nouvel assemblage de l'ensemble des fermes.

La charpente sera également prolongée côté Ouest pour permettre de protéger la voûte en berceau apparente en surplomb du mur refend de la chapelle. L'extrémité sera fermée par un bardage en lames de bois traité pour en condamner le comble. Une trappe d'accès pourra y être aménagée pour assurer la visite occasionnelle de la charpente.

Lors de cette campagne de travaux concernant la toiture, l'extrados de la voûte ainsi que les arases de maçonnerie des murs gouttereaux devront être contrôlés et consolidés par injection de coulis de chaux et refichage des moellons de pierre. La couverture en tuiles plates sera refaite à neuf sur un liteaunage en sapin avec façon d'égout circulaire sur la croupe du chevet arrondi.

L'extérieur de la chapelle et ses vestiges de l'ancienne nef seront ensuite restaurés avec soin.

L'ensemble des parements en pierre de taille devra préalablement être nettoyé et purgé des végétaux envahissants. L'extrados de la cave sera traité de la même manière. L'enlèvement des racines encastrées en profondeur, provoquant le déchaussement des appareillages en pierre, nécessite un travail de relevé des calepinages de pierre pour en permettre le remontage après consolidation des maçonneries internes. Les parements en pierre de taille et le rocaillage de moellons seront refichés par incrustement au mortier de chaux. Les joints des parements seront également refaits à neuf au mortier de chaux.

Les portes d'accès laissées vacantes de la chapelle et de la cave recevront, après consolidation des encastrements et des feuillures en maçonnerie des baies, des grilles à barreaudages horizontaux et verticaux en fer forgé pour en sécuriser les accès et assurer par la même occasion la ventilation naturelle des volumes intérieurs.

Les intérieurs pourront être traités dans un second temps après achèvement du clos et couvert de l'ancienne chapelle. Le nettoyage général parois des sera préalablement effectué, ainsi aue l'enlèvement des graffitis.

Un traitement fongicide sera appliqué sur l'ensemble des enduits de manière à purger les supports des micro-organismes et des traces d'humidité.

Un soin particulier sera apporté au nettoyage des badigeons à la chaux afin de préserver les vestiges de peinture murale susceptibles de pouvoir être restaurés sous les couches apparentes.

Les enduits existants seront consolidés par injection de mortier de chaux avant de permettre la restauration des badigeons avec conservation des joints de fausse-coupe sur les parois et l'intrados de voûte.

Le sol en terre naturelle sera renivelé et un sondage de reconnaissance archéologique pourra être effectué pour une recherche d'éventuels vestiges de revêtements anciens.

#### Le pavillon des étuves

Sur le même principe que la chapelle précédemment citée, la tour Est devra être restaurée par étapes successives avec traitement du clos et du couvert dans un premier temps.

Les parements extérieurs et l'extrados de voûte devront donc préalablement faire l'objet d'une dévégétalisation complète. Des étaiements complémentaires devront être installés à la demande pour assurer les reprises de maçonneries. Un traitement biocide et un nettoyage des parements complèteront l'intervention. La consolidation des maconneries extérieures nécessitera la dépose des parements de moellons altérés pour en permettre le tri et assurer la reprise des assises de pierre en bon état. Les maçonneries désorganisées seront ensuite remontées avec un apport de moellons complémentaires. Les parements conservés seront consolidés par refichage incrustement au mortier de chaux. Les meurtrières disparues pourront être restituées en pierre de taille en prenant modèle sur celles conservées aux versants Sud et Est. En fin de traitement, les parements seront regarnis de joints en recherche au mortier de chaux.

L'extrados de la voûte, une fois dégagé de toute végétation, devra être consolidé par la reprise des maçonneries de moellons. Une chape en béton de chaux sera ensuite mise en forme pour assurer l'étanchéité des maçonneries extérieures.

Une fois la sauvegarde de la tour assurée, après achèvement de la restauration extérieure, le remontage et remaillage des parements de briques intérieurs seront entrepris. Les alcôves manquantes pourront ainsi être reconstituées, les coupoles et la voûte en berceau consolidées par refichage des maçonneries avant rejointoiement partiel des parements de briques.

Le sol en terre naturelle sera débarrassé des gravats et renivelé. Un sondage de reconnaissance archéologique pourra être réalisé pour rechercher les dispositions anciennes.

#### Les murs d'enceinte

Compte tenu des surfaces très importantes des murs à traiter en conservation, les campagnes de travaux ne pourront se dérouler que par découpage de tranches successives.

Une première phase de dévégétalisation générale des parements et des arases des courtines pourra être menée afin de permettre ensuite d'entreprendre la consolidation des maçonneries les plus altérées en premiers travaux d'urgence. Les élévations en pierre recevront également un traitement biocide général.

Les travaux de consolidation des parements désorganisés, (soubassement et élévations supérieures) de reprise des brèches et de remontage des maçonneries en ruine seront programmés de façon plus définitive dans une seconde phase. Les zones repérées comme les plus urgentes seront traitées par ordre de priorité et dans une logique de continuité des courtines concernées.

L'une des premières priorités consistera à reconstituer la porte d'entrée Ouest pour assurer la fermeture du domaine de façon pérenne. Une pile en pierre de taille fondée sur une semelle en béton sera mise en œuvre en reprenant modèle sur celle encore en place. Les murs contigus seront également remontés par la pose de maçonneries en moellons assisés et remaillage des parements de pierre au mortier de chaux.

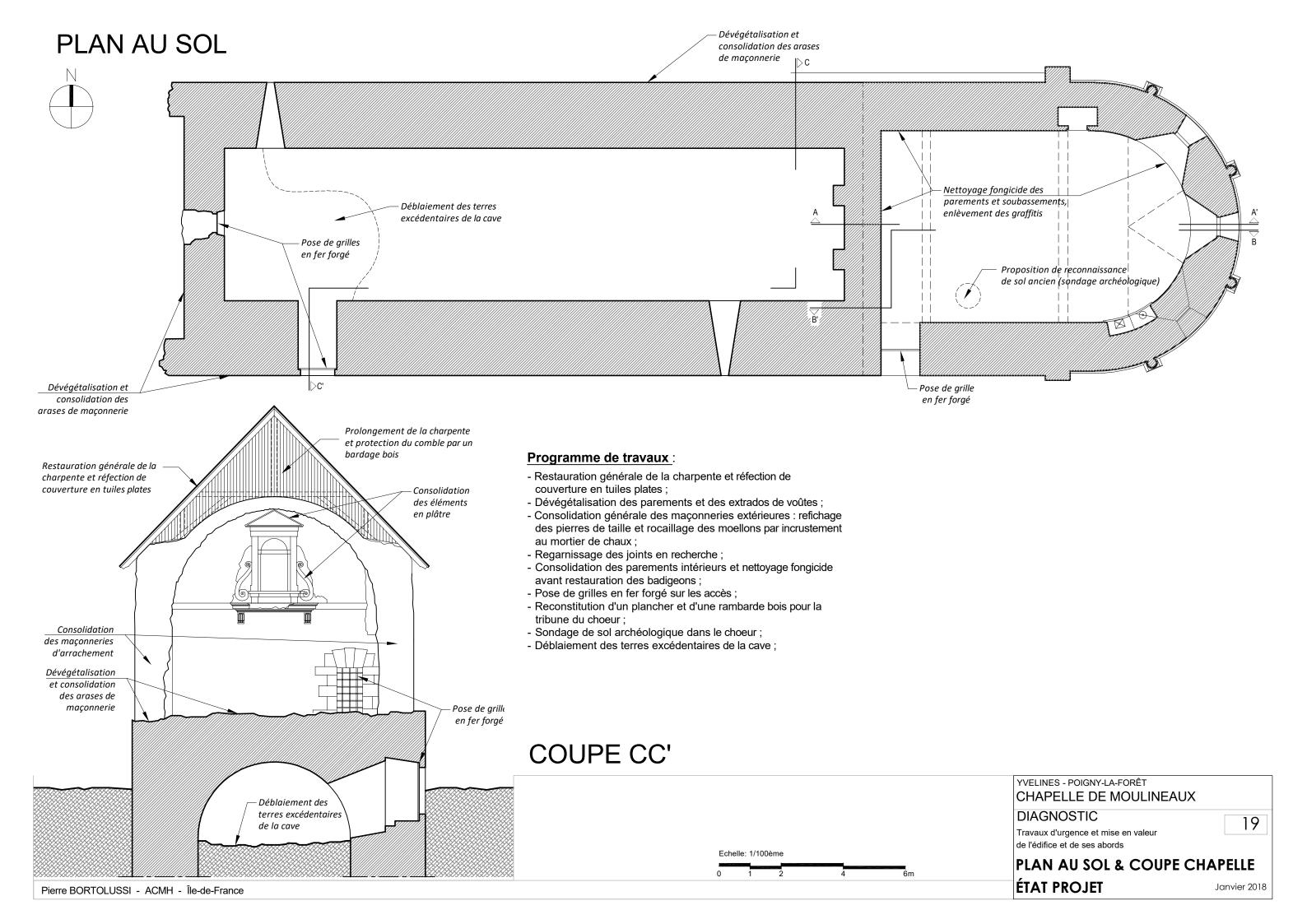
Une grille à deux vantaux en fer forgé sera à fournir pour clôturer le domaine, posée dans les feuillures des piles en pierre de taille et scellée sur une longrine en béton. Elle sera proportionnée de façon à permettre l'accès à des véhicules de chantier adaptés au terrain.

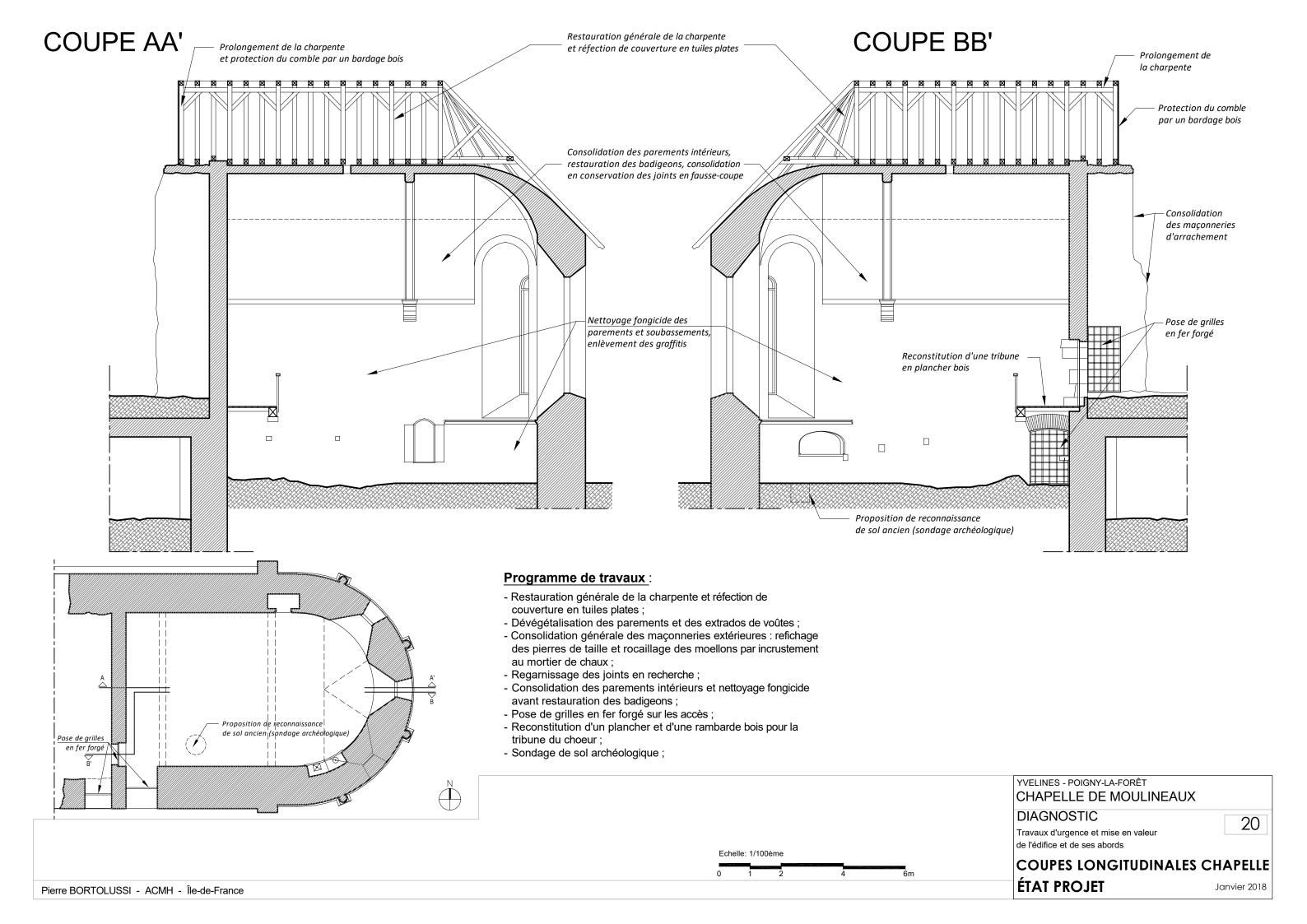
Le pont en pierre qui précède cette entrée sera restauré entièrement avec dépose préalable des maçonneries altérées. La confortation des maçonneries internes se fera par injection de coulis de chaux, avant refichage des parements de moellons et pierres de taille.

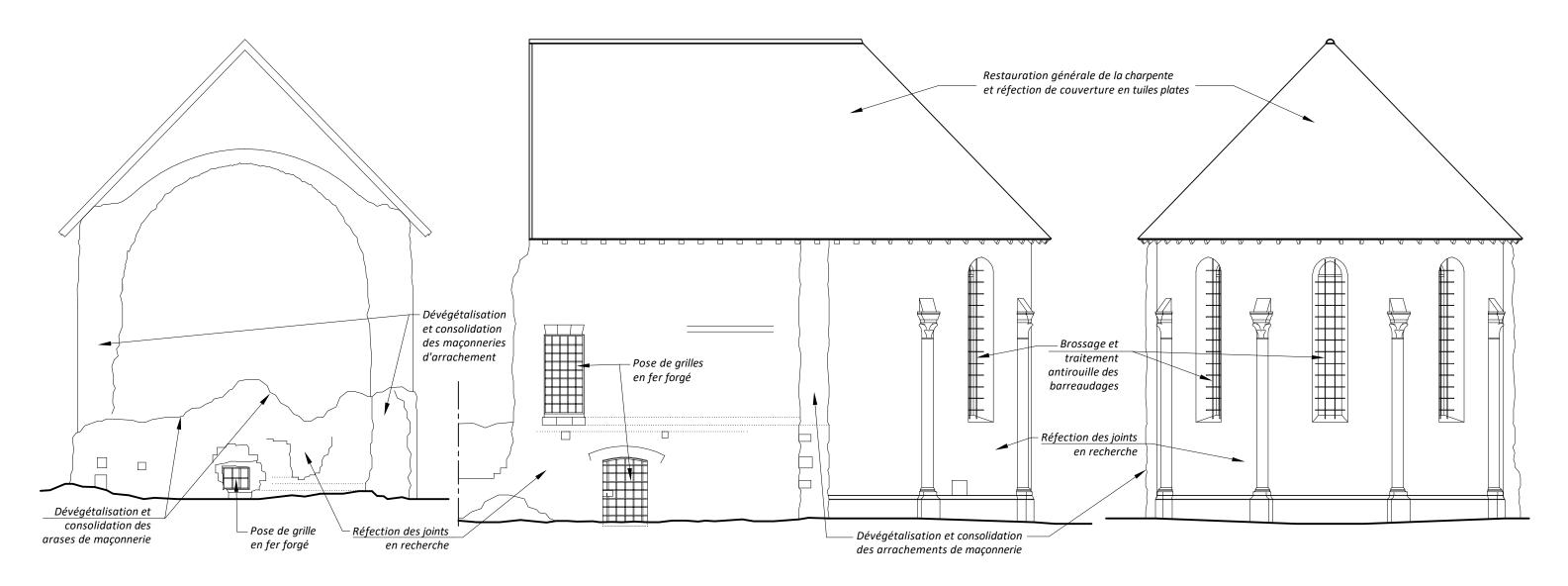
#### Valorisation culturelle du site

A terme, une fois les travaux de mise en sécurité et les principaux chantiers de restauration réalisés, il serait intéressant de mettre en valeur l'intérêt patrimonial, historique et écologique de l'ancien prieuré des Moulineaux en y installant un parcours de visite ponctué de stèles d'information sur ces différents thèmes.

Des visites guidées à la demande sous l'égide de l'association « Sauvons les Moulineaux » et de la commune de Poigny-la-Forêt pourront ainsi être organisées. A cet effet, le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse pourra apporter son aide technique et son expertise pour développer ce type de projet ; le soutien du Conseil Général des Yvelines et de la D.R.A.C. pourra également être sollicité.





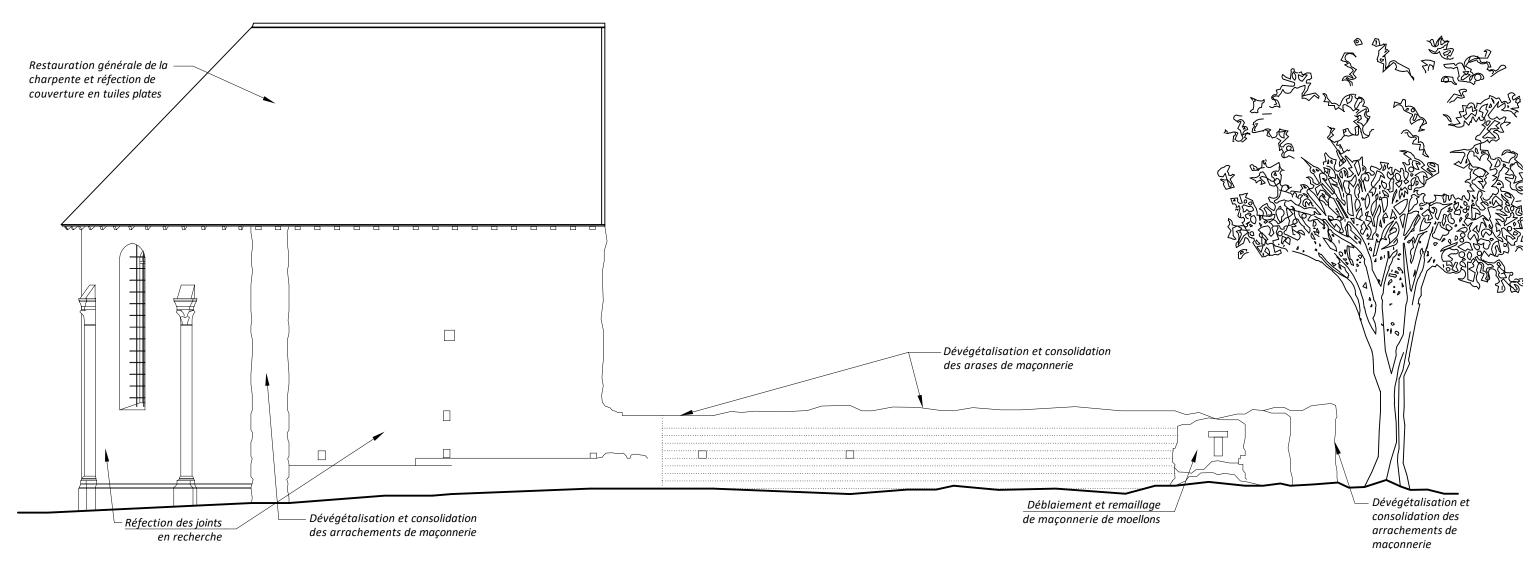


#### Programme de travaux :

- Restauration générale de la charpente et réfection de couverture en tuiles plates ;
- Dévégétalisation des parements et des extrados de voûtes ;
- Consolidation générale des maçonneries extérieures : refichage des pierres de taille et rocaillage des moellons par incrustement au mortier de chaux ;
- Regarnissage des joints en recherche ;
- Pose de grilles en fer forgé sur les accès ;
- Brossage et traitement antirouille des barreaudages métalliques.



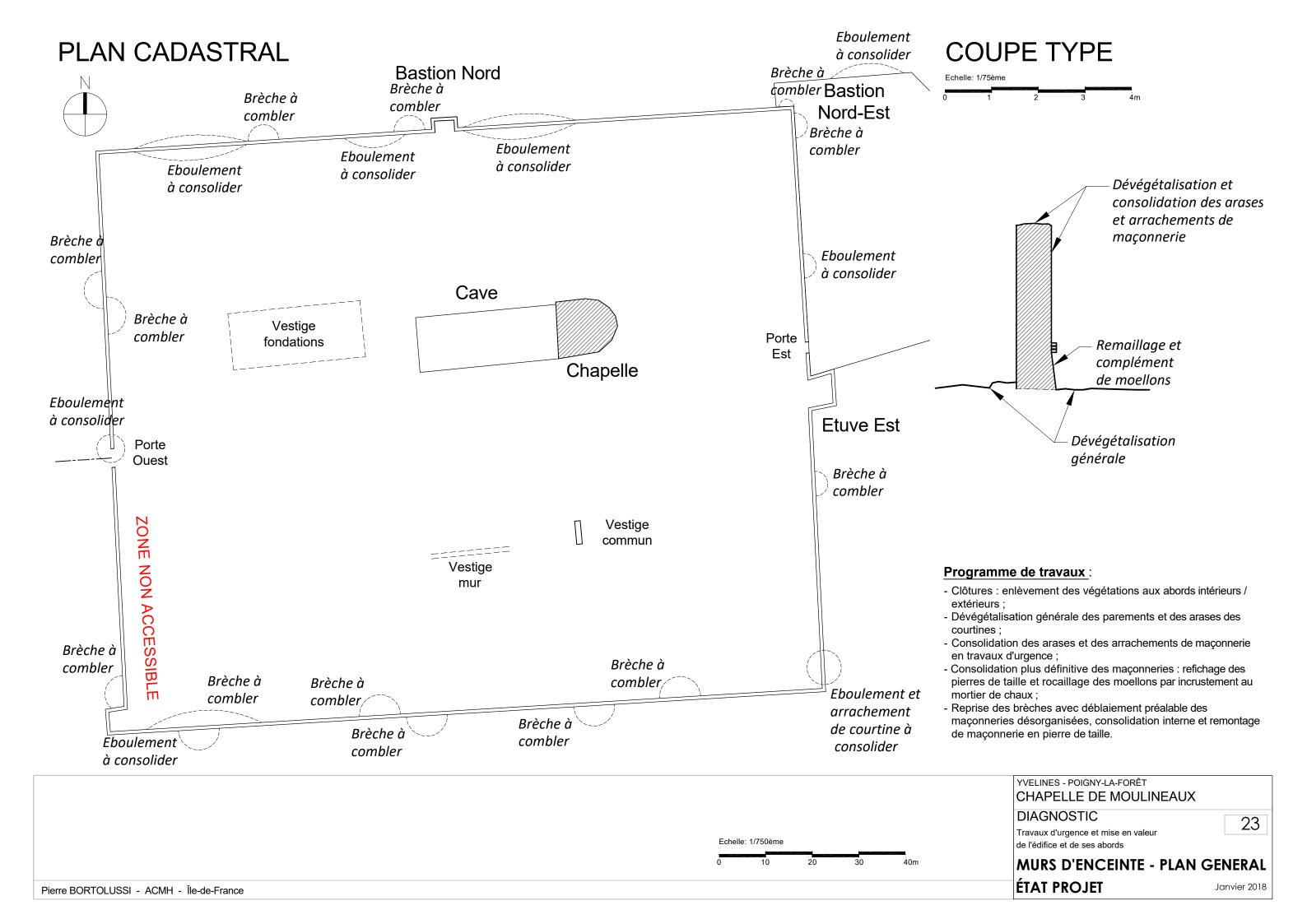
# **ELEVATION NORD**



#### Programme de travaux :

- Restauration générale de la charpente et réfection de couverture en tuiles plates ;
- Dévégétalisation des parements et des extrados de voûtes ;
- Consolidation générale des maçonneries extérieures : refichage des pierres de taille et rocaillage des moellons par incrustement au mortier de chaux ;
- Regarnissage des joints en recherche ;
- Pose de grilles en fer forgé sur les accès ;
- Brossage et traitement antirouille des barreaudages métalliques.

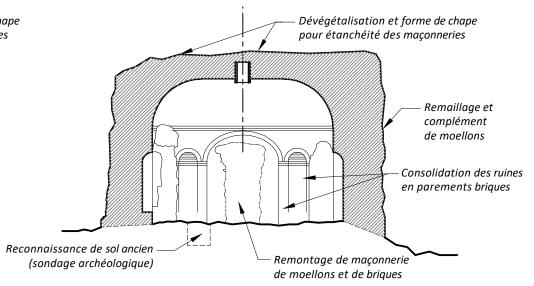




## **ELEVATION OUEST**

# Dévégétalisation et forme de chape pour étanchéité des maçonneries Dévégétalisation et consolidation des arases et arrachements de maçonnerie Dévégétalisation et consolidation des arases et arrachements de maçonnerie Remaillage et

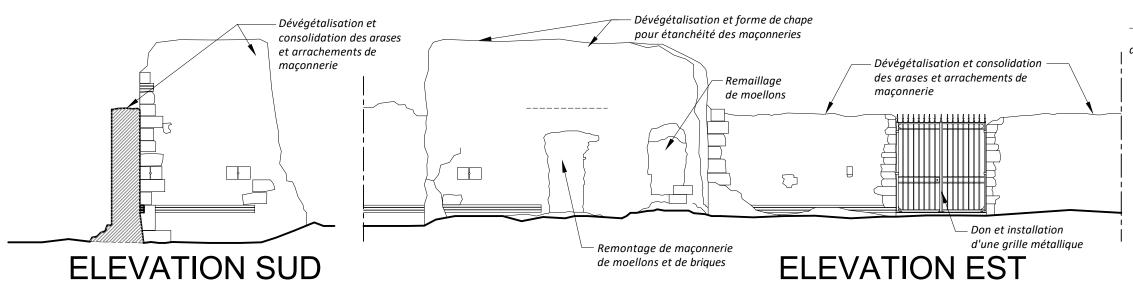
# COUPE AA'

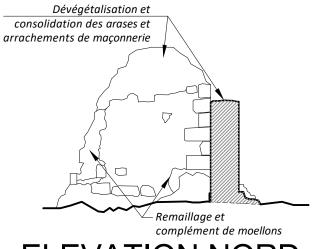


# Remaillage et complément de moellons Remontage des meurtrières A A Remontage des meurtrières Remontage de moellons Remontage de moellons de moellons Remontage de maçonnerie de moellons de moellons et de briques Remontage de reconnaissance de sol ancien (sondage archéologique)

### Programme de travaux :

- Complément d'étaiements d'urgence avec pose de clôtures supplémentaires ;
- Dévégétalisation des parements et de l'extrados de voûte ;
- Consolidation générale des maçonneries extérieures : refichage des pierres de taille et rocaillage des moellons par incrustement au mortier de chaux ;
- Forme de chape pour étanchéité de l'extrados de voûte ;
- Regarnissage des joints en recherche ;
- Refichage et complément de maçonnerie des parements briques intérieurs pour redonner une lecture des alcôves ;
- Sondage de sol archéologique ;





# **ELEVATION NORD**



Echelle: 1/100ème

complément de moellons

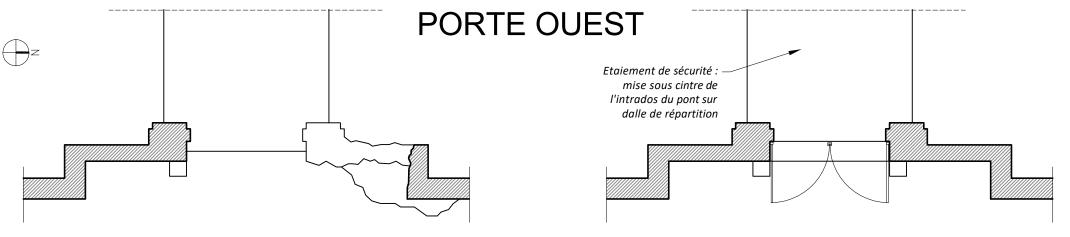
d'une grille métallique

## MUR D'ENCEINTE EST



# Vue intérieure - Angle Sud-Est

# Vue extérieure - Angle Sud-Est



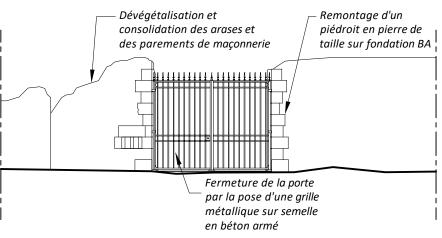
# Programme de travaux :

- Clôtures : enlèvement des végétations aux abords intérieurs / extérieurs :
- Dévégétalisation générale des parements et des arases des courtines ;
- Consolidation des arases et des arrachements de maçonnerie en travaux d'urgence;
- Consolidation plus définitive des maçonneries : refichage des pierres de taille et rocaillage des moellons par incrustement au mortier de chaux ;
- Reprise des brèches avec déblaiement préalable des maçonneries désorganisées, consolidation interne et remontage de maçonnerie en pierre de taille.

# Vue intérieure / Etat existant

Pierre BORTOLUSSI - ACMH - Île-de-France

# Vue intérieure / Etat projeté



YVELINES - POIGNY-LA-FORÊT
CHAPELLE DE MOULINEAUX
DIAGNOSTIC
Travaux d'urgence et mise en valeur
de l'édifice et de ses abords
MURS D'ENCEINTE EST & OUEST
ÉTAT PROJET

Janvier 2018

Echelle: 1/100ème 0 1 2 4 6m

# PROPOSITION DE PHASAGE DU PROJET DE RESTAURATION

#### Mesures conservatoires

- Sécurisation de la chapelle
- Sécurisation et mise sous étaiements de l'étuve Est
- Sécurisation des murs d'enceinte et autres vestiges (porte Ouest, pont, murs effondrés...).

#### Restauration de la chapelle

- Restauration générale de la toiture
- Restauration des façades extérieures
- Restauration intérieure de la chapelle.

#### Restauration du pavillon Est

- Restauration du clos et du couvert
- Restauration intérieure.

#### Restauration des murs d'enceinte

- Dévégétalisation et travaux d'urgence
- Restauration de la porte Ouest et du pont
- Restauration générale par sectorisation :
  - Murs Est
  - Murs Sud
  - Murs Ouest
  - Murs Nord.

#### **PROGRAMME DE TRAVAUX**

#### Restauration de la chapelle

- Installation de chantier : palissades de protection, cabane de chantier (vestiaire, salle de réunion), alimentations électricité / eau;
- Echafaudages de pied en périphérie de la chapelle: échaudages intérieurs et extérieurs, planchers de travail au niveau des reins de voûte;
- Parapluie de protection sur l'ensemble du chœur;
- Elagage, défrichage et enlèvement complet des végétations aux abords préalable aux travaux;
- Dépose du bâchage de protection existante :
- Dépose sans réemploi de couverture en tuiles plates, compris liteaunage, et mise en décharges;
- Relevé de charpente complet, diagnostic complémentaire, plans d'exécution de restauration générale;
- Dépose des éléments de charpente altérés sans réemploi et mise en décharges (prévision de 70% des bois existants);
- Traitement fongicide et insecticide des bois conservés par infiltration et pulvérisation, compris préparation et brossage des bois préalable;
- Restauration de charpente en chêne avec remplacement à neuf des éléments hors d'usage (provision de 70% de bois neuf), réparation par entures et greffes des éléments conservés, assemblages traditionnels par tenons et mortaises, complément de charpente neuve en chêne au-devant de la façade occidentale du chœur avec pose d'un bardage en lames de bois traité pour fermeture du comble;
- Réfection de couverture en tuiles plates, compris liteaunage en sapin traité;
- Dévégétalisation des parements extérieurs et des extrados de voûtes du chœur et de la cave :
- Consolidation générale des maçonneries extérieures: refichage de parements en pierre de taille et rocaillage en moellons par incrustement au mortier de chaux;

- Regarnissage des joints en recherche au mortier de chaux;
- Consolidation des décors extérieurs en plâtre sur la façade occidentale du chœur de la chapelle;
- Consolidation des parements intérieurs avec conservation des joints de fausse-coupe, enlèvement des graffitis, nettoyage et traitement fongicide avant restauration des badigeons;
- Fourniture et pose de grilles en fer forgé sur les accès du chœur et de la cave, compris traitement antirouille;
- Brossage et traitement antirouille des barreaudages existants des baies ;
- Proposition de reconstitution d'une tribune en plancher bois sur lambourdes existantes, compris traitement des bois, et pose d'une rambarde en bois;
- Sondage de sol pour reconnaissance archéologique dans le chœur;
- Déblaiement partiel des terres excédentaires dans la cave devant l'accès latéral Sud.

#### Restauration de l'étuve Est

- Protections complémentaires par la pose de palissades en périphérie de l'étuve, pose d'étaiements au droit des niches désorganisées;
- Echafaudages de pieds complémentaires en périphérie de l'étuve;
- Dévégétalisation des parements extérieurs et de l'extrados de voûte de l'étuve;
- Consolidation générale des maçonneries extérieures: refichage de parements en pierre de taille et rocaillage en moellons par incrustement au mortier de chaux, remontage de maçonnerie désorganisées avec restitution des meurtrières disparues;
- Réalisation d'une forme de chape au mortier de chaux pour étanchéité de l'extrados de voûte;
- Regarnissage des joints en recherche au mortier de chaux;
- Remaillage et remontage de maçonneries de parements de briques intérieurs pour reconstitution des alcôves;
- Sondage de sol pour reconnaissance archéologique dans l'étuve.

#### Restauration des murs d'enceinte

- Elagage, défrichage et enlèvement complet des végétations aux abords immédiats intérieurs et extérieurs, curage des fossés extérieurs;
- Echafaudages de pieds complémentaires intérieur / extérieur par zone de traitement successif;
- Dévégétalisation générale des parements extérieurs en maçonnerie de pierre de taille et des arases des courtines;
- Consolidation des arases et des arrachements des maçonneries au mortier de chaux en travaux de première urgence;
- des Reprise brèches dans les parements avec déblaiement des parties désorganisées, démolition et réfection des maçonneries de blocage et remontage des parements en pierre de taille;
- Consolidation des maçonneries par refichage des parements en pierre de taille et rocaillage en moellons par incrustement au mortier de chaux : parties désorganisées des élévations verticales et soubassements.

#### **ESTIMATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION**

RESTAURATION DE LA CHAPELLE		
LOT N°01: MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE INSTALLATION COMMUNE DE CHANTIER ECHAFAUDAGES ET PROTECTIONS DE LA CHAPELLE TRAVAUX DE MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE EXTERIEURE TRAVAUX DE MAÇONNERIE INTERIEURE TRAVAUX DE MAÇONNERIE DE MOELLONS TRAVAUX DIVERS	8 919,00 38 952,34 45 129,00 8 010,00 40 260,00 11 729,66	153 000,00
LOT N°02: COUVERTURE TRAVAUX PREPARATOIRES TRAVAUX DE DEPOSE DE COUVERTURE TRAVAUX DE COUVERTURE TRAVAUX DIVERS	1 500,00 5 076,00 40 342,00 1 082,00	48 000,00
LOT N°03: CHARPENTE - MENUISERIE TRAVAUX PREPARATOIRES TRAVAUX DE DEPOSE DE LA CHARPENTE TRAVAUX DE CHARPENTE TRAVAUX DIVERS	2 500,00 7 795,00 33 650,00 12 055,00	56 000,00
LOT N°04 : FERRONNERIE	13 500,00	13 500,00
SOUS TOTAL TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE		270 500,00
RESTAURATION DE L'ETUVE EST		
	7 989,50 13 278,00 59 458,75 4 273,75	85 000,00
RESTAURATION DE L'ETUVE EST  LOT N°01: MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE INSTALLATION COMMUNE DE CHANTIER ECHAFAUDAGES ET PROTECTIONS DE L'ETUVE TRAVAUX DE MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE	13 278,00 59 458,75	·
RESTAURATION DE L'ETUVE EST  LOT N°01: MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE INSTALLATION COMMUNE DE CHANTIER ECHAFAUDAGES ET PROTECTIONS DE L'ETUVE TRAVAUX DE MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE TRAVAUX DIVERS	13 278,00 59 458,75	85 000,00
RESTAURATION DE L'ETUVE EST  LOT N°01: MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE INSTALLATION COMMUNE DE CHANTIER ECHAFAUDAGES ET PROTECTIONS DE L'ETUVE TRAVAUX DE MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE TRAVAUX DIVERS  SOUS TOTAL TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ETUVE EST  RESTAURATION DES MURS D'ENCEINTE	13 278,00 59 458,75	85 000,00

384 000,00
0
0
0
0
562 500,00
0
0
0
0
10 000,00
0
,
1 839 500,00
. 307 300,00

 MONTANT TOTAL H.T. DES TRAVAUX
 2 195 000,00

 T.V.A. 20,00 %
 439 000,00

 MONTANT TOTAL T.T.C. DES TRAVAUX
 2 634 000,00

 Valeur Janvier 2018

Le 30 janvier 2018 P. BORTOLUSSI Architecte en Chef des Monuments Historiques